
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-cinquième séance – Mercredi 22 février 2012, à 17 h

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M. Thomas Bläsi*, *M^{mes} Maria Casares*, *Sophie Courvoisier*, *M. Alain de Kalbermatten*, *M^{me} Anne Moratti*, *MM. Soli Pardo* et *Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 10 février 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 21 février et mercredi 22 février 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. J'excuse l'absence de M. le maire tout à l'heure. Il devrait d'ailleurs déjà être parti, car il remplace M^{me} Salerno à une réunion de l'Association des communes genevoises (ACG), mais il peut néanmoins rester avec nous pendant une demi-heure encore.

M. Kanaan ne pourra pas non plus assister à toute notre séance.

Le bureau du Conseil municipal a reçu deux lettres émanant respectivement de M. Denis Menoud et de M. Manuel Tornare, et faisant suite à celle de l'association Dialogai lue hier. Nous donnons maintenant lecture de ces deux courriers, en commençant par celui de M. Menoud.

Lecture de la lettre:

Genève, le 22 février 2012

Concerne: duplique à la lettre de l'association Dialogai adressée au Conseil municipal

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

En préambule, je vous saurais gré de bien vouloir donner lecture au Conseil municipal, lors de la séance plénière du 22 février à 17 h, de la réponse à la lettre de l'association Dialogai, dont le contenu a été adressé au Conseil municipal en me mettant nommément en cause, lue le 21 février 2012. Je précise, au moment où je rédige les lignes qui vont suivre, que je ne suis pas en possession de ce courrier de Dialogai, alors que j'ai, par contre, des notes que j'ai prises moi-même hier lors de la lecture par le bureau du Conseil municipal.

Il sied de relever que la lettre de Dialogai fait référence au débat budgétaire du Conseil municipal qui a eu lieu au milieu de la nuit du 12 au 13 décembre 2011, vers 3 h ou 4 h du matin, lors du passage en revue des lignes budgétaires du département de la cohésion sociale et de la solidarité, et plus particulièrement

de la rubrique 5007000 «Direction sociale», groupe de comptes 365 «Institutions privées» (page 145 du projet de budget 2012).

Pour le Mouvement citoyens genevois, je me suis opposé, lors de ce débat, à l'augmentation de 100 000 francs de cette rubrique, le Conseil administratif proposant le passage de 435 000 francs en 2011 à 535 000 francs pour 2012, alors qu'une dépense de 397 819 francs a été comptabilisée lors des comptes 2010.

Lors de sa séance du 18 octobre 2011, la commission des finances du Conseil municipal a demandé au département de la cohésion sociale et de la solidarité la situation financière du jour de la rubrique «Institutions privées».

En date du 27 octobre, M. Frédéric Vallat, directeur du département de la cohésion sociale et de la solidarité, a adressé à la commission des finances un document intitulé *Projet de budget 2012 – réponses aux questions – audition du 18 octobre*. Dans ce rapport figurait un document intitulé *Annexe 2 – Utilisation de l'enveloppe «Diverses actions sociales ponctuelles» (2011)*.

A la lecture de cette annexe 2, que je joins en annexe au présent courrier, figuraient les organismes ayant bénéficié financièrement des «actions sociales».

C'est donc en me référant à ce document que je suis intervenu, lors du débat budgétaire du Conseil municipal, en relevant que l'intention du Conseil municipal, en accordant cette enveloppe budgétaire à la libre gestion du magistrat, avait été détournée à réitérées reprises des objectifs d'aide aux situations sociales d'urgence telles que le sens commun l'entend. Et, par conséquent, nous réclamions l'application correcte de l'octroi des subventions à ceux qui en ont vraiment besoin – attributions qui soient en relation exclusive avec des critères sociaux, à l'exclusion de tout autre critère (notamment culturel) – avant d'augmenter cette rubrique budgétaire de 100 000 francs.

J'ai donc cité quelques bénéficiaires de cette enveloppe, dont Dialogai, et cela dans le but d'étayer mes propos devant le Conseil municipal. Comme le *Mémoire* le prouvera de façon irréfutable, je ne m'en suis absolument pas pris à cette association Dialogai en tant que telle.

Donc, le procès qui m'est fait par Dialogai dans le courrier lu au Conseil municipal le 21 février est non seulement totalement à côté de la plaque, mais surtout arrogant, diffamatoire, injurieux et sujet à poursuites pénales.

A la lecture de la liste remise à la commission des finances comme «aides sociales», les éléments suivants ont interpellé plus d'un commissaire sur la pertinence des critères sociaux d'attribution.

Voilà, par exemple, ce que l'on est en droit de se poser comme questions à propos des bénéficiaires suivants (sans préjuger le moins du monde de la qualité de leur travail généralement excellent):

- Aspasia (Association de soutien aux prostituées), qui a une dotation budgétaire régulière de la Ville de 440 000 francs, a reçu une subvention complémentaire de 26 000 francs pour 2011;
- Fondation Au cœur des Grottes (assistance à des femmes en difficulté), qui a une dotation budgétaire régulière de la Ville de 360 800 francs, a reçu une subvention complémentaire de 20 000 francs pour 2011;
- Le Caré (succursale de Caritas s’occupant des démunis), qui a une dotation budgétaire régulière de la Ville de 190 700 francs, a reçu une subvention supplémentaire de 30 000 francs pour 2011;
- L’Université populaire de Genève, qui a une dotation budgétaire régulière de la Ville de 150 000 francs, a reçu une subvention supplémentaire de 10 000 francs pour 2011.

On peut, en toute bonne foi, encore se demander si les associations suivantes ont un rapport étroit avec l’aide sociale d’urgence:

- Espace Fusterie, musique classique, 15 000 francs;
- Espace musical, 6000 francs;
- Fondation Balafon, activités commerciales, 20 000 francs;
- Pocket Prod, activités théâtrales, 5000 francs;
- Estival de théâtre, 20 000 francs;
- Hétéro Graphe, dont les statuts nous apprennent que «l’association Hétérographe, créée à Lausanne en septembre 2008, a pour but de susciter et de maintenir vivant l’intérêt pour la littérature, avec une attention particulière à la littérature lesbienne, gay, bisexuelle, trans, Queer et inter (LGBTQI), 5000 francs;
- Association Zanco, projets multi z’artistiques, 5000 francs;
- Refuge de Darwyn, association de défense des chevaux maltraités, 10 000 francs;
- Institut Jaques-Dalcroze, fondation musicale, 20 000 francs;
- le «Café Cornavin s’investit en faveur de personnes toxicodépendantes gravitant autour de la gare», 10 000 francs;
- l’association Urgens visant à favoriser l’intégration professionnelle, 45 000 francs;
- Dialogai, «association homosexuelle, elle se propose d’être un lieu d’écoute, de convivialité, de partage, de rencontre, d’information, d’accueil et de conseils...», 10 000 francs;
- etc., etc.

Dans cette longue liste, qui fut remise à la commission des finances, nous cherchâmes en vain les aides en faveur des chômeurs, des personnes en situation

précaire, des personnes expulsées de leur domicile et autres cabossés de la vie cherchant une aide désespérément.

Donc, sur une dépense de 363 750 francs, environ 232 000 francs ont été octroyés à des associations déjà largement pourvues en subventions en tout genre, à des organismes culturels ou à des organismes relevant de la politique cantonale. Bref, approximativement 65% des financements octroyés au travers de cette enveloppe semblaient plutôt éloignés de l'objectif voulu par le Conseil municipal. A ce propos, les interventions des commissaires des divers partis au sein de la commission des finances éclairent l'esprit du législateur sur ce qui est compris comme actions sociales ponctuelles. La confidentialité des procès-verbaux de commission étant requise, il ne peut y avoir, à ce stade, de citation de ceux-ci.

Il convient de souligner que M^{me} Esther Alder s'est retrouvée avec une cassette réduite à la portion congrue par son prédécesseur, comme elle l'a elle-même indiqué à la commission des finances (alors qu'elle a été élue en avril 2011).

Madame la présidente, cette longue explication est nécessaire pour cadrer mon intervention lors du budget 2012 sur la base des informations transmises à la commission des finances.

Lorsque j'ai cité l'association Dialogai, ce n'était évidemment pas des propos homophobes visant cette association en tant que telle, mais purement à titre illustratif de la gestion curieuse de cette enveloppe par le prédécesseur de M^{me} Alder.

Dès lors, vu l'arrogance du courrier de Dialogai adressé au Conseil municipal et m'accusant, entre autres, de déclarations mensongères et de diffamation, Dialogai aura probablement l'occasion de préciser sa pensée devant la justice genevoise sur ses affirmations sur la place publique.

Tout comme la Cour des comptes aura l'occasion de se pencher sur la façon dont l'utilisation de l'enveloppe a été pratiquée ces dernières années, car j'annonce d'ores et déjà que je saisirai cette instance.

Recevez, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes salutations les plus respectueuses.

Denis Menoud

La présidente. Nous passons à présent à la lecture de la lettre de M. Manuel Tornare, ancien conseiller administratif.

Lecture de la lettre:

Genève, le 21 février 2012

Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs,
Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Une lecture récente du *Mémorial* de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2011 me conforte dans l'idée que M. le conseiller municipal Denis Menoud s'est «abandonné» à des propos que je ne saurais laisser sans réponse.

Au plan des griefs qui me furent reprochés à l'occasion de l'intervention de cet élu du Mouvement citoyens genevois figurent, à la lettre et dans l'esprit, ceux – graves – que j'aurais «détourné» des deniers publics, dans la «meilleure» des hypothèses pour favoriser des tiers et, dans la pire, pour servir mes ambitions personnelles («il y a eu détournements», «M. Tornare en élection»).

Pour illustrer le propos nauséeux, deux situations furent évoquées à titre d'exemple: celle de l'association Dialogai, puis, certes de façon plus évanescente, celle d'un théâtre que j'aurais subventionné.

En ce qui concerne Dialogai, j'aurais donc «détourné» des fonds au motif que j'aurais procédé à un versement pour indemniser un préjudice qui l'aurait déjà été par la compagnie d'assurances de Dialogai, la compagnie Generali.

Ainsi n'aurais-je point indemnisé, mais favorisé l'enrichissement illégitime!

La réalité de ce dossier est évidemment diamétralement différente!

L'association avait été victime d'un cambriolage avec déprédations sévères, dégâts remboursés par cette compagnie.

Mais le maintien d'une couverture par la Generali fut dès lors conditionné par une sécurisation optimale des lieux (ce que n'importe quelle assurance aurait exigé), aux frais de Dialogai.

Ainsi, une porte en fer fut exigée. C'est pour cette somme, trop élevée pour Dialogai, que la Ville fut sollicitée.

Considérant que l'association, dans une situation pécuniaire délicate, devait éviter d'être à nouveau exposée à des cambriolages et surtout devait être assurée, j'ai pris la décision de subventionner le règlement de la facture de cette porte, après avoir consulté toutes les parties intéressées.

Contrairement, donc, à ce qu'insinue l'élu municipal – propos clairement difamatoires – Dialogai ne s'est point enrichie, elle a simplement obtenu le droit de continuer à être assurée.

Vous admettez qu'il y a tout de même une singulière nuance qui n'eût pu échapper au sieur Menoud, s'il avait privilégié l'analyse du dossier, plutôt que des péroraisons abruptes et grossières, surtout sans fondement.

Pour ce qui est du dossier des «pièces de théâtre», je pense que M. Menoud fait allusion à des spectacles dont un certain nombre de places furent achetées à l'avance à des producteurs pour la Cité Seniors, pratique exigée par les associations d'aînés depuis des lustres.

En ce qui me concerne, l'incident est clos. Je suis néanmoins un peu déçu, car je croyais que la carrière – certes fulgurante – de M. Menoud au sein de l'administration municipale aux côtés de M. Vaissade l'avait formé à davantage de rigueur dans l'analyse des dossiers.

J'aurais pu, vous le savez, en raison des faits énoncés ci-dessus, déférer M. Denis Menoud devant les tribunaux.

Telle n'est cependant pas ma conception de la politique.

Le dispenser d'être prévenu par le procureur général sera mon ultime contribution à la suggestion que je lui fais de tenter, parfois, d'élever son propos au rang, si j'ose dire le concernant, du débat d'idées.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes meilleures salutations.

Manuel Tornare

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous signale que vous avez reçu sur vos pupitres le rapport PR-894 A, qui sera traité à la séance de 20 h 30.

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je félicite M. Carasso, qui a posé une très bonne question concernant le passage de Montbrillant. Les barrières de chantier sur lesquelles il s'interroge ont été posées à la hauteur du passage pour piétons il y a fort longtemps, dans le cadre des travaux du tram Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC) – et non du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Je félicite donc M. Carasso d'être un citoyen digne de remporter la palme du parfait observateur...

Je lis la réponse de mes services à sa question: «Après une visite des services de l'administration municipale *in situ*, nous avons constaté qu'il s'agissait de barrières de chantier posées en son temps par l'entreprise Bernasconi, dans le cadre de la phase 1 du chantier CFF. Selon un responsable de cette entreprise, il semblerait que ces barrières situées à l'angle du passage de Montbrillant et de la rue de Malatrex n'aient actuellement plus de raison d'être; ces éléments seront déposés aujourd'hui même par ladite entreprise.»

Je passe à la question suivante, qui concernait la politique du Conseil administratif quant à l'installation d'épingles à vélos autour d'Uni Mail et d'Uni Bastions. Nous travaillons à un projet de conversion de places pour deux-roues motorisés sur les trottoirs en places pour vélos. A la rue De-Candolle, devant Uni Bastions, le projet prévoit de dégager au final 112 places pour vélos.

La Direction générale de la mobilité (DGM) n'a pas encore entériné ce projet, et son entrée en matière sur le principe de conversion des places – qui nous permettra ensuite de faire les demandes nécessaires d'officialisation des plans de marquage et de la pose d'arceaux et de râteliers – reste pendante.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, je peux vous rassurer au sujet de la politique que le Conseil administratif entend suivre en la matière: nous sommes bel et bien en train de réfléchir à une manière de faciliter l'utilisation du vélo aux alentours des bâtiments universitaires.

- 4. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 novembre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études d'un montant brut de 6 500 000 francs destiné à la construction d'une nouvelle caserne de sapeurs-pompiers en rive droite en bordure du site aéroportuaire dans la halle 7 située à la route des Batailleux 3/Voie-des-Traz 40 sur la commune du Grand-Saconnex, dont à déduire la participation de 3 250 000 francs de Genève Aéroport et Palexpo, soit un montant net de 3 250 000 francs (PR-933 A)¹.**

Rapport de M. Jean-Paul Guisan.

Préambule

La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication s'est réunie les 24 novembre, 8 et 15 décembre 2011 et 12 janvier 2012, sous la présidence de M^{me} Maria Casares, pour étudier la proposition PR-933 du Conseil administratif. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, M. Daniel Zaugg et M^{me} Sandrine Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour l'excellence de leur travail.

Travaux de la commission

Séance du 24 novembre 2011

Audition de M. Pierre Maudet, accompagné de ses services (MM. Mongin, Sermier et Schumacher)

Dans son introduction, M. Maudet résume les objectifs du projet ConvergenceS et les considérations qui le fondent.

Il s'agit de:

1. créer une entité professionnelle unique dans le domaine du sauvetage sur le Canton de Genève au 1^{er} janvier 2013;
2. concevoir et réaliser une caserne fonctionnant 24h/24 dans le secteur de l'aéroport, afin de garantir les secours tant au niveau aéroportuaire qu'urbain.

Développement de l'exposé de M. Maudet

Le projet ConvergenceS présente un intérêt particulier dans le sens qu'il implique la participation de trois partenaires, à savoir la Ville de Genève, Genève

¹ Proposition, 2729.

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

Aéroport et l'Association des communes genevoises (ACG), sous la surveillance de l'Etat (Sécurité civile).

S'agissant de la volonté de créer une entité unique au niveau du sauvetage, il semblait pertinent de fusionner le Service d'incendie et de secours (SIS) et le Service de sécurité de l'aéroport (SSA), qui sont les deux corps de sapeurs-pompiers professionnels actifs sur le canton de Genève. Cette fusion implique une réorganisation profonde du système et des fonctionnements. De même, une recherche d'emplacement pour une nouvelle caserne fonctionnant 24h/24 sur la rive droite a été entreprise, afin de garantir les temps d'intervention malgré la densification constante de la circulation dans la zone urbaine. Le périmètre de Genève Aéroport s'est donc très vite imposé comme une évidence. En effet, il réunit toutes les conditions que requièrent les interventions d'urgence, telles que notamment la situation, l'accessibilité et la présence d'axes importants de circulation.

L'ACG a été associée fort naturellement au projet, le SIS intervenant, malgré son statut de service municipal, au profit de l'ensemble des communes genevoises. Jusqu'à présent, ces dernières ont rarement participé aux investissements. Dans le cadre du projet ConvergenceS, il est convenu que l'ACG s'implique de manière importante au niveau financier par le biais du Fonds intercommunal. Les communes ont approuvé cette démarche, à la condition qu'elles soient associées à la décision, raison pour laquelle la réflexion a également porté sur le système de gouvernance. M. Maudet a accepté la demande des communes en mentionnant que la *shopping list* que certaines communes pratiquent pour leur compagnie de volontaires cesse. Quant au Canton, dont le rôle est de surveiller l'application de la loi, il suit le projet par le biais d'une participation de la Sécurité civile au comité de pilotage du projet, étant précisé que ce service est actuellement en train de se repositionner exclusivement sur sa mission de haute surveillance en matière d'incendie et de secours.

A terme, plus de 100 collaborateurs du SSA seront municipalisés. Les actifs (véhicules, matériel d'intervention, etc.) du SSA seront également repris par la Ville. Les sapeurs-pompiers de l'aéroport, une fois le projet terminé, pourront donc intervenir en dehors du périmètre de l'aéroport, après avoir bénéficié d'une formation spécifique. Il convient de relever que ce projet est le prélude d'une réflexion plus globale qui inclura également les sapeurs-pompiers volontaires.

Un argument de poids en faveur du projet est le rapport qui a été rendu par la Cour des comptes en mai 2011. Ce rapport s'est penché sur l'ensemble du dispositif genevois en matière d'incendie et de secours. Il a mis en exergue que le projet ConvergenceS avait une portée majeure sur l'ensemble du dispositif d'intervention et qu'il devait constituer en la première étape d'un projet plus vaste portant sur l'ensemble du dispositif genevois en matière d'incendie et de secours.

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

S'agissant de la caserne des Asters, M. Maudet précise qu'elle est située dans un ensemble locatif et engendre ainsi de fortes nuisances pour le voisinage. De plus, cette caserne est vétuste et problématique au niveau de la sortie des véhicules d'urgence, notamment depuis la mise en service des nouvelles lignes de tram TPG. A terme, cette caserne devrait être conservée comme base de départ secondaire pour les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Les mandants du projet sont M. Longchamp et M. Maudet lui-même. Le comité de pilotage est constitué par l'ACG, Genève Aéroport, la Ville de Genève et l'Etat de Genève (Sécurité civile), le chef de projet étant M. Sermier. Il est à noter que Zurich a connu une évolution similaire en 2008. Les représentants du personnel (commission du personnel SIS et délégation du personnel SSA) sont associés de manière étroite au projet. Ils participent activement à la majeure partie des groupes de travail. M. Maudet précise enfin que ce projet est relativement complexe, puisqu'il est nécessaire d'intégrer le modèle du SSA dans celui du SIS, avec des horaires et des cultures différentes.

En ce qui concerne l'implantation de la caserne sur le site de l'aéroport, plusieurs études réalisées par des mandataires externes ont été menées. Ce site présente toutes les qualités nécessaires pour un projet de ce type. Les temps de parcours, depuis le site de l'aéroport, respectent en règle générale les recommandations de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers, à savoir 10 minutes en zone à forte densité de population et 15 minutes dans les zones à faible densité.

La halle 7 de Palexpo est donc propice à la réalisation d'une caserne à vocation urbaine et aéroportuaire. Le bâtiment contiendra l'administration, le cantonnement, les garages des véhicules, une halle de sport, ainsi que des locaux annexes et la centrale d'alarme). Une dalle doit être créée sur la partie supérieure de la caserne, afin que Palexpo puisse maintenir ses activités. La réflexion porte également sur la rationalisation des centrales d'alarme, avec un projet de collaboration avec la centrale Urgence santé 144.

Cette réaffectation de la halle 7 imbrique donc trois projets, à savoir celui de Palexpo, celui de Genève Aéroport et celui de la Ville de Genève. S'agissant du crédit d'étude, il est convenu que Genève Aéroport et Palexpo participent à hauteur de la moitié du montant du crédit d'étude, à savoir 3,25 millions. Le modèle de la location longue durée a été retenu, avec une échéance calquée sur celle du droit de superficie de l'Etat en faveur de Palexpo. Le coût de la réaffectation complète de la halle 7 se monte à 57 millions HT, étant précisé que ce coût ne comprend pas les aménagements extérieurs et l'adaptation routière sur les itinéraires recommandés pour les interventions, les adaptations de la performance énergétique et les équipements numériques, ainsi que le coût de rachat par Genève Aéroport à Palexpo du bâtiment ou des parts de la propriété par étages concernés.

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

M. Maudet souhaite que le crédit d'étude soit voté dans le courant de l'hiver 2012. Les prochaines étapes consisteront à finaliser le contrat de prestations avec Genève Aéroport, ainsi qu'à résoudre les problématiques liées aux salaires et aux retraites, dans l'objectif de déposer un projet de délibération au Conseil municipal au printemps 2012. Le budget 2013 inclura donc les impacts liés au projet ConvergenceS.

A noter que l'appellation du nouveau corps de sauvetage sera le Service de protection et de sauvetage de Genève (SPSG), dans le respect de la doctrine qui prévaut au niveau suisse pour des services actifs dans des domaines similaires.

Questions des commissaires

Un commissaire (MCG) demande ce qu'il en est des communes. M. Maudet répond qu'il est nécessaire d'associer les communes à la gouvernance, dès lors qu'elles participent financièrement au projet et au fonctionnement du SIS et à terme du SPSG. Il relève ensuite que les collaborateurs du futur corps seront environ au nombre de 400, soit le plus gros service de la Ville.

Le même commissaire demande si le sauvetage du lac serait aussi unifié. M. Schumacher répond qu'avec cette fusion les sapeurs-pompiers gagneraient une base de départ supplémentaire à Versoix grâce à celle que possède le SSA à cet endroit. Il rappelle alors que la police de la navigation arrête ses activités à 23 h. Il mentionne que cette fusion serait clairement un atout pour le sauvetage sur l'eau.

Le même commissaire pose ensuite plusieurs questions relatives à la coordination, à savoir si les ambulances du SIS sont subordonnées au 144, puis fait remarquer la pertinence de l'unification de la centrale d'alarme 118 et de la centrale d'alarme 144.

M. Maudet répond que les ambulances interviennent en fonction de leur proximité du lieu de l'intervention. Il déclare partager l'avis du commissaire en matière de la création d'une centrale unique 114 et 118. Il ajoute que la Cour des comptes est en train de réaliser un audit sur le dispositif cantonal au niveau sanitaire et que, selon toute vraisemblance, les conclusions devraient confirmer cette vision.

Le même commissaire rappelle ensuite que le SSA nécessite une formation particulière et il demande si tous les pompiers seront mis au même niveau.

M. Maudet répond que depuis 2008, tous les sapeurs-pompiers professionnels sont au bénéfice d'une formation reconnue au niveau fédéral. Il ajoute qu'une interopérabilité totale entre les deux personnels ne serait pas rationnelle. En revanche, la mise en place de formation commune et de passerelles est prévue,

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

afin d'offrir une souplesse supplémentaire en matière de planification opérationnelle. Les activités liées au domaine aéronautique deviendraient donc une spécialisation à part entière.

Le même commissaire demande quelles sont les grandes différences entre les deux corps.

M. Schumacher répond que les horaires de travail hebdomadaires diffèrent, à savoir que le SSA travaille 40 heures par semaine et le SIS 51 ¼. Il ajoute qu'une des problématiques principales qui a été traitée est celle relative à l'interopérabilité entre les deux personnels, dès lors qu'elle engendrait d'importantes craintes de la part du personnel des deux corps. Cette question a déjà été résolue, après concertation avec l'ensemble des partenaires, y compris les représentants du personnel, par la mise en place d'un nouveau concept opérationnel. Il rappelle par ailleurs qu'un corps uniformé est très attaché à son identité propre, son uniforme et son insigne.

Un commissaire (MCG) remarque ensuite que le coût de l'étude est assez élevé.

M. Mongin répond que le coût de l'étude dépend du montant global de l'opération, à savoir la réaffectation de la halle 7 au profit de trois programmes distincts. L'ordre de grandeur de la future caserne est d'environ 35 millions. Il remarque qu'il est encore impossible de définir pour le moment la répartition des coûts entre les trois partenaires. A titre d'exemple, M. Maudet explique que la prise en charge de la dalle (dont les coûts de construction sont importants) n'a pas encore été définie.

Un commissaire (EàG) demande si la zone d'intervention de cette caserne sera la même que celle de la caserne des Asters.

M. Schumacher acquiesce, sous réserve de quelques modifications mineures.

Un autre commissaire (EàG) demande quelle serait la participation de la France.

M. Maudet répond que les interventions en renfort au profit de la France se font dans le cadre d'échanges de bons procédés, dès lors que chaque pays est souverain sur son territoire. A ce titre, la France n'est pas un partenaire financier du projet.

Le même commissaire demande également ce qu'il en est des CFF.

M. Maudet répond que la contribution des CFF a doublé et se monte actuellement à 200 000 francs. Il ajoute que la Confédération a également augmenté sa participation à 120 000 francs pour les interventions sur le domaine des routes

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

nationales. Il mentionne qu'il sera nécessaire de renégocier ces participations lorsque le CEVA sera en fonction.

Le même commissaire demande comment ce projet s'inscrit dans les potentialités de renouvellement politique de la Constituante.

M. Maudet répond que l'Etat s'est progressivement retiré de ce domaine et il précise qu'il lui faudrait déposer environ 50 millions pour en prendre la responsabilité. Il ajoute avoir l'avis de M^{me} Künzler sur la question. Il se demande quel serait l'intérêt du Canton pour une reprise des sapeurs-pompiers. Il rappelle qu'en Suisse les pompiers relèvent traditionnellement des communes.

Une commissaire (Ve) demande comment cette question est gérée à Bâle.

M. Maudet estime que Bâle n'est pas intéressé par ce modèle d'intervention et fonctionne avec une partie urbaine et une partie campagne.

La même commissaire demande quelles seraient les répercussions d'une faillite de Palexpo.

M. Maudet répond qu'une société simple sera constituée durera la phase de travaux, puis dissoute. Il ajoute qu'à terme Palexpo se retirera et que le partenaire de la Ville sera Genève Aéroport. Il signale par ailleurs que le Canton est le partenaire majoritaire de Palexpo.

La même commissaire demande pourquoi il n'y a pas de corrélation entre l'aspect démographique et les interventions.

M. Maudet répond que le nombre d'interventions n'indique ni l'importance des sinistres, ni la qualité et le nombre des moyens engagés. M. Schumacher ajoute que le nombre d'interventions dépend largement des intempéries, dès lors qu'un événement naturel peut engendrer plusieurs centaines d'interventions en une seule journée. Il ajoute qu'il faut également considérer les interventions fixes qui augmentent peu à peu et il rappelle que le critère fondamental est celui du temps de parcours. Il ajoute par ailleurs que l'évolution des techniques d'architecture implique des interventions toujours plus complexes nécessitant plus de moyens.

La même commissaire pense toutefois que le nombre d'interventions est un critère important.

M. Maudet répond qu'il est possible de fournir des statistiques complètes à ce sujet.

Séance du 8 décembre 2011

Lors de cette séance, les commissaires ont décidé à l'unanimité de procéder à l'audition d'un représentant du SSA et d'un responsable de l'aéroport. Lors de

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

la séance du 12 janvier 2012, au cours de laquelle le projet sera voté, les commissaires estimeront que l'audition d'un représentant du SSA, reportée lors de la séance du 15 décembre 2011, sera plus pertinente dans le cadre des discussions sur les futures propositions qui suivront le vote de la proposition PR-933.

Séance du 15 décembre 2011

Audition de M. Candolfi, directeur du service «infrastructure et planification» de l'aéroport en remplacement de M. Gaspoz, directeur de l'aéroport. Est également présent M. Sermier, responsable du projet ConvergenceS

N.d.l.r.: Un certain nombre de commissaires estimeront que les explications et les réponses aux questions qu'ils se posent sont insuffisantes, du fait qu'elles se situent à un niveau plus technique que politique. De fait, c'est lors de la séance du 24 janvier, où seront auditionnés le magistrat en charge du département concerné et les représentants des communes genevoises, que les commissaires estimeront avoir reçu des explications d'ordre juridique et politique qui leur permettront de voter le projet.

Audition et débat

M. Candolfi s'occupe du plan directeur de Genève Aéroport qui a été adopté par le conseil d'administration avec un horizon à 2025. Ce projet de caserne, commun à l'aéroport et à la Ville de Genève, est un projet gagnant-gagnant pour les deux entités, ainsi que pour Palexpo. Cette réaffectation de la halle 7 permet d'agrandir l'aéroport de 30 000 m². Or, la recherche de nouvelles surfaces sur le tarmac est une préoccupation constante pour Genève Aéroport. Il s'agit également d'une opportunité particulièrement intéressante pour la Ville de Genève, au vu des difficultés pour cette dernière à trouver un site pour y loger une caserne.

Un commissaire (MCG) remarque que l'aménagement de la halle 7 permettra de créer une caserne modernisée et un renfort logistique, plus de nouveaux niveaux à l'usage de l'aéroport. Il se demande dès lors si les prémisses des discussions ont évoqué une participation plus importante que le 50% dont il est question.

M. Sermier répond que les coûts liés à la réutilisation des deux niveaux du musée de l'automobile sont marginaux, le gros ouvrage relevant de la caserne elle-même.

A la question d'un commissaire (EàG) sur ce qu'il en serait des redistributions d'espaces et du défunt musée et de ses biens. M. Candolfi répond que les deux niveaux du musée seront utilisés pour des parkings. Quant aux biens de l'ex-musée de l'auto, ils ont été vendus et le musée est actuellement vide.

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

Une commissaire (Ve) rappelle que les collaborateurs du SSA vont donc devenir des employés de la Ville de Genève. Elle estime qu'il serait intéressant d'avoir des chiffres concernant la masse salariale et la valeur du matériel.

M. Candolfi rappelle que l'aéroport a l'obligation d'avoir des sapeurs-pompiers et il signale que la Ville de Genève est en train de chiffrer les différentes prestations qui seront effectuées au profit de Genève Aéroport. L'aéroport devra également définir le montant de la location de la halle 7 en faveur de la Ville de Genève. En l'occurrence, les deux parties sont fortement interdépendantes.

M. Sermier ajoute qu'il y a deux aspects dans ce projet, le premier relevant de l'infrastructure et le second relevant de la fusion du SIS et du SSA. A ce jour, les problématiques du volet «fusion» du projet ne sont pas encore entièrement réglées, notamment celles ayant trait au contrat de prestations.

Une commissaire (MCG) demande quel est le nombre de m³ de cette caserne et la taille de l'infrastructure sportive prévue. Elle se demande également ce qui est mis à disposition des sapeurs-pompiers du SSA pour le moment afin qu'ils conservent une bonne condition physique.

M. Candolfi répond que ce sont 60 000 m³ qui sont prévus. Il précise que des doubles niveaux existeront sur une partie du bâtiment. Quant à la salle de sport, elle fera environ 500 m². Le SSA possède une salle de fitness pour le moment, un terrain de basket et de l'espace devant la caserne sur lequel les pompiers font des exercices. Ce projet de salle de sport est une volonté des deux corps.

M. Sermier rappelle que le maintien de la condition physique est une exigence réglementaire pour les collaborateurs du SIS.

Une commissaire (S) signale ensuite que la halle 7 appartient à différents partenaires dont le Canton et la Fondation des parkings. Or, il est dit que la seule possibilité pour la Ville serait de louer ces espaces et que les propriétés par étage sont impossibles. Elle ne comprend pas pourquoi il n'est pas possible d'avoir un droit de superficie.

M. Sermier répond que les conditions juridiques pour la constitution d'un droit de superficie ne peuvent être remplies dans le cas d'espèce du fait de l'impossibilité de définir un volume isolable pour la caserne (le volume de la caserne ne pouvant être distingué des autres ouvrages et le DDP ne pouvant être admis sur une partie d'ouvrage).

M. Candolfi rappelle qu'il conviendra de racheter à Palexpo les surfaces en question.

La commissaire demande alors pour quelle raison c'est Genève Aéroport qui rachète ces surfaces.

M. Candolfi répond que Genève Aéroport a déjà racheté l'ex-musée de l'auto et qu'il devient ainsi copropriétaire d'une partie du bâtiment. Il ajoute qu'il semblait donc plus logique de développer cette démarche et de confier à l'aéroport le rachat du bâtiment.

Un commissaire (EàG) demande quel sera le montant de la location.

M. Candolfi répond que le montant n'est pas encore défini, au même titre que le montant des prestations facturées par la Ville demeure encore inconnu.

Le même commissaire remarque en outre que la part du Canton n'apparaît jamais. Or, il remarque que cette prestation est aussi offerte au Canton. Il relève que les zones d'ombre sont telles que son groupe ne peut pas aller de l'avant. Il pense que des chiffres sur la clé de répartition de la halle 7 sont nécessaires, ainsi que le prix de location, l'aide fournie par l'ACG et les frais induits jusqu'en 2077.

M. Candolfi explique que la direction de l'aéroport est actuellement en train de traiter ces questions. Il ajoute que Genève Aéroport est persuadé que ces questions peuvent se traiter en parallèle du projet d'étude.

M. Sermier rappelle que la défense incendie est une prérogative communale et que c'est pour cette raison que l'ACG participe au financement du SIS, sans intervention de l'Etat.

Un commissaire (UDC) aimerait savoir si les deux corps et les syndicats ont été consultés pour ce projet.

M. Sermier répond que le comité de pilotage a souhaité dès le début mener ce projet de manière participative, en concertation avec les représentants du personnel. Il rappelle que Zurich a conduit un projet de la même envergure sur une période de six mois, sans démarche participative. Or, la méthode choisie a engendré de nombreuses problématiques post-fusion. Dans le cadre du projet ConvergenceS, l'objectif est de traiter le maximum de problématiques en amont plutôt qu'en aval.

Un commissaire (Ve) ne comprend pas pourquoi la clé de répartition ne peut pas être définie préalablement.

M. Candolfi répond que la réparation des coûts entre les différents partenaires est une opération extrêmement complexe. Il ajoute que ce projet est déjà en cours depuis deux ans.

M. Sermier mentionne encore que l'un des buts de l'étude est justement d'analyser la clé de répartition et ces différents éléments.

La même commissaire demande ce qu'est le code CFC.

M. Candolfi répond qu'il s'agit de codes d'architecte.

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

La même commissaire remarque que les estimations qui seront réalisées permettront donc de définir les participations des uns et des autres.

M. Sermier acquiesce. A titre d'exemple, le cas spécifique de la dalle dont les coûts de réalisation sont importants doit encore être traité et négocié entre les parties. Il rappelle que le débat porte sur la caserne et non sur la fusion. Il mentionne que l'ensemble du projet est complexe avec des questions complexes relatives aux salaires, à la prévoyance professionnelle, etc. Il précise que, dans l'hypothèse où le volet «fusion» ne serait pas mené à terme, la nécessité de trouver un emplacement pour une nouvelle caserne subsiste.

Une commissaire (S) se demande ce que deviendrait la halle 7 si le projet de caserne n'était pas réalisé.

M. Candolfi répond qu'il est possible de faire un terminal, un parking ou un lieu d'exposition.

Un commissaire (UDC) demande si une rétrocession sera possible si l'on se rend compte par la suite que l'un ou l'autre partenaire a trop payé.

M. Sermier répond que la location dépendra de l'investissement des différents partenaires et permettra de faire une balance.

Vote

L'audition du commandant du SSA est reportée. La commission vote l'audition de l'ACG (2 LR s'abstiennent).

Séance du 12 janvier 2012

Audition de M^{me} Elisabeth Böhler, maire de la commune du Grand-Saconnex et membre du Bureau de l'ACG, de M. Alain Rüttsche, directeur général de l'ACG, et de M. Pierre Maudet, maire de la Ville de Genève, en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité

M^{me} Böhler précise qu'elle remplace la présidente de l'ACG. Elle déclare que le projet ConvergenceS lui tient particulièrement à cœur, comme à l'ensemble des communes genevoises. A ses yeux, ConvergenceS est un projet visionnaire et pertinent qui jette les bases de la sécurité de demain. Au départ, il ne s'agissait que de trouver un emplacement pour une nouvelle caserne, celle des Asters ne pouvait plus répondre aux besoins de l'ensemble du Canton, sachant que le SIS est un service de la Ville de Genève auquel les communes genevoises participent. Or, le nord du Canton se développe très rapidement et les infrastructures et les entreprises s'installent, ce qui nécessite bien entendu des services de secours.

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

Le site de l'aéroport s'est avéré être le meilleur, car il est possible de rejoindre rapidement le centre-ville et les communes de la rive droite. M^{me} Böhler indique que M. Maudet a fait une présentation le 13 octobre dernier à l'ACG (présentation à laquelle elle n'a pas assisté) dont les échos ont été très positifs. Il s'agit maintenant de construire cette nouvelle caserne dans la halle 7, à côté de l'aéroport. Genève Aéroport et Palexpo sont bien évidemment parties prenantes et les communes le seront aussi par la suite. Elle explique qu'il est pour l'instant question d'un crédit d'étude permettant de porter ce projet plus loin et qu'au moment de la construction des infrastructures les communes investiront aux côtés de la Ville de Genève, sachant que les communes participent déjà au fonctionnement du SIS.

M. Rüttsche déclare que ce projet va dans le même sens que le rapport de la Cour des comptes concernant le dispositif genevois en matière d'incendie et de secours. Il estime qu'il y a un message fort à faire passer en plus de tous les messages positifs déjà délivrés: il faut imaginer une évolution future du SIS, qui est amené à se développer aussi à l'extérieur du territoire municipal, ce qui aboutira plus vite qu'on ne le croit à la création d'une structure intercommunale qui permettra de réunir le financement conjoint des communes, de faire des économies au niveau des sapeurs-pompiers volontaires par la recherche de synergies et d'améliorer la cogestion du SIS. Même si la communication a été largement améliorée par M. Maudet quant aux objectifs du SIS, il n'en demeure pas moins que les communes versent 10 750 000 francs sans avoir réellement leur mot à dire en ce qui concerne la gestion du SIS. A un moment donné, il s'agira non seulement de faire participer les communes aux investissements et aux coûts de fonctionnement, mais aussi de poser la question de la gestion partagée du SIS en vue d'un partage des responsabilités. M. Rüttsche rappelle que la Ville de Genève joue un rôle essentiel dans les structures intercommunales comme le GIAP, mais que l'on a aussi coutume de dire que qui paie commande, et que si l'on veut requérir un financement à la bonne hauteur il faudra aussi qu'il y ait un partage au niveau des décisions. Il ajoute que ce projet est bien pensé, qu'il répond à des besoins et qu'il est très positif, mais qu'une évolution politique vers la mise en commun des moyens communaux sera nécessaire.

Débat

Un commissaire (EàG) demande à M^{me} Böhler comme elle perçoit la participation des communes, si elle sera financière, politique ou autre. Il aimerait être certain que la Ville de Genève n'aura pas à assumer toute seule les coûts de construction et de fonctionnement.

M^{me} Böhler répond que l'on se dirige vers une nouvelle structure qui dépendra d'un montage juridique à déterminer. Les communes participeront activement au

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

niveau financier, mais elles voudront aussi avoir leur mot à dire. Elle ajoute qu'il y a tellement de structures possibles qu'il est impossible de se prononcer maintenant.

M. Rütsche ajoute qu'il s'agira d'une structure de droit public qui sera 100% publique. Il explique que les quotités financières se calculent de cas en cas et selon plusieurs facteurs. Il cite l'exemple du GIAP. Les crédits d'études sont généralement impactés sur le crédit total et ensuite amortis. Si on demande une participation des communes à la projection de 57 000 000 de francs de l'ordre de 25 000 000 de francs, plus les frais de fonctionnement, la question d'un mot à dire dans la gouvernance de la structure se posera.

M. Maudet déclare qu'il serait inconcevable que les communes ne soient pas sollicitées au moment de la mise en place d'une nouvelle base de départ dans le dispositif des sapeurs-pompiers hors du territoire de la Ville de Genève. Pour le Conseil administratif, il est inenvisageable que la Ville de Genève paie seule cet investissement. La logique veut qu'on demande une participation au Fonds intercommunal, avec des engagements réciproques. Or, par la convention signée, l'ACG s'est engagée à participer à l'investissement en contrepartie d'une réforme des structures et d'une évolution du modèle juridique.

M. Maudet rappelle qu'actuellement les 43 autres communes ne participent pas directement aux investissements du SIS, mais indirectement par le truchement des amortissements. Pour lui, l'intérêt de cette caserne est de faire participer les communes directement à l'investissement. Il explique qu'à travers cette nouvelle structure 100% publique, la Ville s'oblige à ouvrir son mode de fonctionnement en demandant en contrepartie un investissement direct de la part des autres communes. Aujourd'hui le SIS coûte 50 000 000 de francs, dont 30 000 000 de francs pour les interventions (incendies et secours) auxquels les communes participent à hauteur de 10 750 000 francs (environ 35%). Environ 65% des interventions se font sur le territoire de la Ville de Genève pour 35% dans les 43 autres communes. La construction de la nouvelle caserne sera amortie dans le budget de fonctionnement et les communes ne seront sans doute pas d'accord d'augmenter leur participation sans avoir leur mot à dire.

M. Maudet explique qu'il n'a pas été demandé à l'ACG de participer au crédit d'études parce qu'il serait trop long de demander l'accord des 43 autres communes pour lancer l'étude et parce que l'ACG ne participe généralement pas aux crédits d'étude. Il précise que le crédit d'étude est pris en charge par la Ville de Genève et qu'il sera ensuite défacturé de la facture finale. De toute façon, que le projet ConvergenceS se fasse ou pas, il est de la responsabilité de la Ville de créer une nouvelle caserne ailleurs.

Une commissaire (S) rappelle que l'on est dans un modèle qui veut que la répartition des sapeurs-pompiers professionnels ne repose que sur la Ville qui

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

offre des prestations aux autres communes selon une clé de répartition fort généreuse, étant donné que seules les interventions sont facturées alors que le risque est latent et permanent. Elle estime que l'on pourrait se reposer la question de cette répartition. Personne, certes, n'oserait s'opposer à ce projet sur le fond, mais le problème est de savoir qui prend les risques et à qui cela va rendre service.

Par ailleurs, la commissaire estime nécessaire une clarification sur la composition des membres de la convention et des membres du comité de pilotage, et des rapports que ces entités ou ces personnes ont entre elles, et, d'une manière générale, sur l'ensemble des aspects juridiques relatifs à ce projet. Par ailleurs, elle trouve gênant qu'on base un projet à plus 55 000 000 de francs sur la bonne foi et la simplicité, que les parties s'engagent à s'informer, ce qui lui semble être une évidence, et que la Ville fonde l'unité de projet et en assume les coûts de formation et de recrutement. Elle ajoute qu'elle a vraiment un problème à comprendre que l'ACG s'engage à soutenir le financement du casernement de la nouvelle entité moyennant l'engagement d'un processus de redéfinition du dispositif général d'intervention des sapeurs-pompiers et de sa gouvernance.

La commissaire ne comprend pas que l'on n'ait pas pensé à intégrer dès le crédit d'études une participation de l'ACG, ce qui aurait été rassurant et donnerait une vraie délégation des compétences sur les trois partenaires. Elle entend que l'ACG ne finance pas habituellement les crédits d'étude mais ne comprend pas que l'on n'innove pas pour un projet de cette envergure en imaginant un projet un peu plus juste au niveau de la répartition des coûts dès le départ.

M. Maudet répond que le deuxième paragraphe est extrêmement clair et que l'autre volet du projet consiste à transformer l'actuelle caserne du SSA. Il explique qu'il y a une partie organisationnelle et une partie casernement qui porte sur la localisation et l'ancrage physique sur la rive droite. Il indique qu'il y a trois partenaires dans cette convention, qui jouent un rôle plus ou moins fort selon les volets: sur le volet du casernement, c'est d'abord Genève Aéroport, aujourd'hui propriétaire du SSA, et la Ville de Genève qui sont intéressés. Il ajoute que le projet de construction se fera même si l'ACG en reste à une participation de 10 750 000 francs, parce qu'il est nécessaire d'avoir une nouvelle base de départ. Il explique que, sur le volet touchant au fonctionnement, l'aéroport paiera une prestation selon un contrat de prestations mais sera un partenaire moins fort que l'ACG, étant donné qu'il faudra trouver un accord avec toutes les communes à propos des sapeurs-pompiers volontaires pour refondre l'entier du dispositif des sapeurs-pompiers. Il ajoute qu'à cette occasion l'ACG demande – et c'est bien légitime puisque l'on demandera à terme que les communes participent d'avantage – d'avoir son mot à dire dans la gestion de la structure. Il rappelle qu'au final, c'est le Conseil municipal qui validera le projet et que la convention n'a de sens que pour guider le travail qui sera présenté par le biais d'une proposition sur le fonctionnement. Cette dernière devra faire la démonstra-

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

tion que, si les dépenses du SIS augmentent, les recettes seront aussi en augmentation en raison du paiement de l'aéroport et de la participation des communes genevoises. Il précise qu'il ne serait pas possible de présenter une convention qui aille plus loin, parce que cela signifierait que le Conseil municipal aurait été court-circuité. Il explique que l'unité de projet fondée par la Ville consiste en un seul salaire qui permet de crédibiliser et de gérer le projet. Il rappelle que la Ville est le pivot de ce double volet. Il rappelle à propos de la générosité de la Ville, qu'il y a aujourd'hui une base légale cantonale qui impose à la Ville de Genève d'assurer les interventions incendies et secours dans tout le canton. Il ajoute que la loi est mal faite et qu'elle ne prévoit aucun mécanisme de financement, ce qui fait que les communes pourraient décider de ne plus payer, ce qui constituerait un clash monumental. Il précise que qu'il aimerait justement avoir l'assurance de la participation obligatoire des communes à l'avenir.

M. Rüttsche déclare que certaines communes ont à leur budget un montant dépassant le million comme contribution au SIS et que l'on est dans une structure où l'on paye sans pouvoir donner son avis. Il ajoute qu'il faut voir ce que peut représenter 10 750 000 francs divisés par 270 000 habitants. Il rappelle que les pompiers coûtent cher surtout dans les phases de permanence et que le calcul de la répartition des coûts ne se fait bien évidemment pas sur l'intervention uniquement, mais sur une proportion du coût total du SIS dont sont déduits les frais qui ne concernent pas directement la défense incendie (ambulances, etc.). Il rappelle qu'il est très important de parvenir à maintenir une solidarité entre les communes à l'échelle du canton, car il serait injuste par exemple de pénaliser la commune qui a des citernes sur son territoire. Il ajoute qu'il n'y a jamais de garantie absolue, mais que si l'on devait régler tous les problèmes immédiatement et créer la structure avant d'avoir les crédits, on n'aurait toujours rien dans dix ans. Il rappelle qu'au moment de la facture finale, il y aura une participation des communes au crédit d'étude mais que l'on est aujourd'hui au défi d'intégrer mieux les communes dans la gouvernance du SIS. Il ajoute qu'il est confiant dans cette étape nécessaire parce qu'il y a des besoins et qu'il est de plus en plus difficile de recruter des sapeurs-pompiers volontaires.

M^{me} Böhler confirme que certaines communes commencent à demander des comptes.

La commissaire déclare qu'elle comprend mieux. C'est également le cas d'un commissaire (MCG) qui comprend mieux que cela se passe en deux temps: la Ville commence par être le bailleur de fonds, avant qu'une structure intercommunale soit mise en place.

Le même commissaire soulève la question des différences à prendre en compte entre le SIS et le SSA (action, salaire, formation, etc.) et demande ce qui sera diminué et ce qui sera augmenté.

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

M. Maudet répond que les discussions sont très avancées en vue du dépôt d'une proposition au printemps, étant donné qu'il ne faut pas rater le slot du budget 2013. Il rappelle qu'il y a notamment des questions de retraite (65 ans au SSA, 57 ans au SIS), de nombre d'heures par semaine (40 heures au SSA, 51 ¼ heures au SIS) et de logiques de travail différentes. Beaucoup de choses se font déjà ensemble (par exemple au niveau sanitaire). Un nouveau concept opérationnel a été établi pour lequel il conviendra de déterminer jusqu'à quel point on peut rendre interopérables les pompiers de l'aéroport et ceux de la Ville. Il précise qu'il n'est pas rationnel de l'être à 100% parce que cela nécessiterait des compléments de formation extrêmement importants. Il ajoute que la discussion avec les partenaires sociaux est en cours et qu'il souhaite pouvoir faire la démonstration que l'aéroport paiera bien les sommes dues pour les prestations fournies en fonction des normes internationales.

Le même commissaire demande à M^{me} Böhler si la participation de la commune du Grand-Saconnex, qui bénéficiera directement de la présence de la nouvelle caserne, sera plus importante que celle des autres communes.

M^{me} Böhler répond que la commune bénéficie des avantages et des inconvénients de l'aéroport et que les questionnements sont les mêmes que dans les autres communes. Elle ajoute que le lieu où la caserne est basée n'est pas un critère.

M. Maudet précise que ses interlocuteurs sont l'ensemble des communes.

Un commissaire (UDC) aimerait savoir si les deux corps concernés par la fusion ont été consultés, parce qu'il est très important de préserver l'esprit de corps, sans quoi on risque de rencontrer des problèmes d'efficacité sur le terrain. Il n'envisage pas des grilles salariales différentes pour ces deux corps et demande si on se dirige vers une augmentation des coûts de fonctionnement en raison d'un alignement des salaires. Il ajoute que l'on envisage de mettre en commun du matériel et des hommes et qu'on sait bien qu'il y a toujours trop de matériel et trop d'hommes quand il n'y a pas de problème, mais que ce n'est plus le cas lorsqu'il y a des problèmes. Il demande si l'on est certain que les normes sécuritaires seront assurées en cas de problèmes majeurs, compte tenu des exigences fixées par l'aéroport. Il remarque encore ce qui se passe actuellement avec la puissance d'un syndicat de fonctionnaires uniformés qui sont quasiment devenus ingouvernables et demande si, en constituant un corps plus important que ceux qui existent maintenant, on ne risque pas de se retrouver à nouveau avec un corps uniformé ingouvernable et une nouvelle diminution de la sécurité à Genève.

M. Maudet rappelle qu'en arrivant à la tête de son département il y a quatre ans il y avait une commission du personnel très forte qui n'était pas toujours à sa place. Il rappelle qu'il y avait à l'époque un statut du personnel spécifique au SIS, différent de celui des autres fonctionnaires de la Ville, et qu'il a été réformé. Il rappelle que les sapeurs-pompiers attirent la sympathie et que

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

c'est une profession uniformée prestigieuse, et qu'il n'a pas été facile dans le contexte laissé par son prédécesseur de remettre les gens à leur place. Il déclare qu'il travaille très bien avec la commission du personnel qui relève d'un syndicalisme très corporatiste, que c'est une commission avec laquelle on peut travailler et qui n'est pas du tout dans un état d'esprit revendicatif. Il propose à la commission de l'auditionner lors de l'étude de la proposition qui sera déposée au printemps. Il confirme que les sapeurs-pompiers participent activement au projet, sont conscients de la nécessité d'avancer et souhaitent voir ce projet aboutir, même s'il est parfois nécessaire de revoir des tabous comme la question de l'horaire (12 ou 24 heures) et s'il y a de vrais enjeux culturels sur le fonctionnement. M. Maudet déclare qu'il n'y aura qu'un régime de salaire, qui sera vraisemblablement celui de la Ville puisqu'il n'y a pas de structure intercommunale pour le moment et qu'il s'agit d'intégrer à l'horizon 2013 une centaine de personnes, mais avec la facturation au prix coûtant de la prestation à l'aéroport. Il ajoute qu'il n'est pas question de recréer un statut particulier pour les sapeurs-pompiers. M. Maudet déclare qu'a priori ni le matériel ni les hommes ne seront réduits, mais qu'il y aura une mutualisation. Le nouveau corps offrira ainsi une capacité opérationnelle renforcée, propre à faire face à des événements majeurs (plan Osiris) ou particuliers.

M^{me} Böhler précise que l'aéroport est en catégorie 9 (normes OACI), ce qui l'oblige à respecter des normes très précises. Elle ajoute par exemple que les sapeurs-pompiers doivent être en trois minutes au pied de l'avion et qu'un nombre minimum de pompiers doit être stationné en permanence. Dès lors, le projet n'engendrera aucune perte en termes de sécurité.

Un commissaire (EàG) constate que cela marque à terme la disparition des sapeurs-pompiers volontaires.

M. Maudet répond qu'au-delà d'un attachement atavique les sapeurs-pompiers volontaires sont nécessaires et très importants, quand bien même leur rôle est subsidiaire. Il rappelle que les employeurs sont de moins en moins compréhensifs pour libérer leurs employés durant le temps de travail et que les réalités sociétales font qu'il est de plus en plus difficile de recruter des pompiers volontaires. Il déclare que la fusion pourrait même conduire à un renforcement des sapeurs-pompiers volontaires à condition qu'ils évoluent, mais qu'il serait absurde de conserver 45 corps de pompiers volontaires.

M. Maudet ajoute, pour répondre à une question précédente, que l'Etat est l'instance de surveillance, ce qui explique qu'il fasse partie du comité de pilotage puisqu'il doit valider les concepts, mais qu'il est aussi normal qu'il ne soit pas partie prenante aux négociations à ce stade.

Le même commissaire ne voit pas pourquoi les communes seraient plus tard moins enclines à intervenir de manière inopportune dans la gestion.

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

M. Maudet répond qu'il y a aujourd'hui une situation de fait, à savoir une contribution à hauteur de 10 750 000 francs avec des communes qui se tiennent coites et que la situation va évoluer. Il précise que ce qu'il craignait était une intervention dans le cahier des charges au stade de l'élaboration de l'étude. Il rappelle que l'on a des partenaires de bonne foi et que l'ACG a été présente à chaque fois qu'il a fallu engager le Fonds d'investissement pour aider la Ville. Sur la base de la convention, des engagements oraux et des déclarations médiatiques, il sait que les communes participeront à cette réalisation.

M. Gauthier demande si l'aéroport, qui n'est pas public, sera représenté dans la structure intercommunale.

M. Maudet répond que l'aéroport n'est pas codécideur et qu'il y a vraiment une logique de prestation envers l'aéroport.

Un commissaire (S) déclare qu'il s'agit d'une mission déléguée à la Ville par le Canton et demande pourquoi avoir constitué une société simple à capital public et pas un service cantonal. Il considère que l'on crée une structure bancaire sans oser créer une structure cantonale. Il demande pourquoi cette entité ne créerait pas un service public.

M. Maudet répond que la société simple a été créée uniquement pour la conduite du chantier selon une procédure ordinaire lorsqu'il y a plusieurs partenaires et qu'elle a pour but l'étude et la réalisation, en offrant la possibilité de se concerter pour se mettre d'accord sur le maître d'œuvre. Il précise que la société simple n'a aucun lien avec le fonctionnement du futur corps de pompiers qui reste un service public de la Ville de Genève. Il ajoute qu'il est envisagé dans un second temps de faire évoluer la structure. Il ajoute que pour cantonaliser il faudrait déjà que l'Etat soit acheteur non seulement du fonctionnement, mais aussi des actifs, mais qu'il n'en a pas les moyens.

M. Rüttsche résume la situation: la Ville avec 44% de la population a un budget de 1 100 000 000 de francs, alors que les autres communes avec 56% de la population ont un budget de 700 000 000 de francs. Certes, il y a quelques communes riches, mais elles sont peu peuplées, la plupart des autres communes étant beaucoup moins riches que la Ville. Il ajoute qu'il est important d'expliquer aux 44 communes qu'en se mettant ensemble elles sont plus efficaces et meilleur marché.

Un commissaire (S) rappelle qu'on lui a répondu que, pour des raisons juridiques, il n'était pas possible d'avoir des sous-locataires à un droit de superficie et demande pourquoi on n'achèterait pas le terrain alors que la Ville va installer un de ses services.

M. Maudet répond que l'Etat est propriétaire à travers l'aéroport, et maintenant Palexpo, et qu'il a une logique de maîtrise de l'ensemble d'un bâtiment qui

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

a plusieurs couches (une sorte de PPE). M. Maudet ajoute qu'il se serait battu si l'on avait été dans une logique de caserne sur terrain nu, car il était favorable à un modèle de droit de superficie. Il explique qu'avec un bail de très longue durée annoté au Registre foncier, la garantie est totale.

La commissaire trouve curieux d'avoir un client auquel il faudra payer un loyer.

M. Maudet répond que le contrat de prestations qui sera présenté au printemps devra inclure tous ces éléments et que Genève Aéroport est en train d'évaluer les actifs du SSA. Il précise que l'on louera les locaux, mais pas les véhicules. Il rappelle que la dalle divisant la halle en deux devra être payée et explique que la Ville et les communes pourraient la payer via le crédit de réalisation ou que l'on pourrait, dans une logique de location, demander à l'aéroport de la payer, ce qui diminuerait d'autant le prix de la caserne tout en augmentant incidemment la location. Il ajoute qu'il y a d'une part une compensation de créances de l'ordre de l'investissement lors de la réalisation de la caserne et d'autre part une compensation en termes de fonctionnement avec le contrat de prestation et le contrat de location.

Un commissaire (UDC) demande si, en regroupant les deux services, chaque détachement gardera ses spécificités.

M. Maudet répond que l'interchangeabilité totale n'est ni possible ni souhaitable parce qu'il y aurait trop de formations et de rattrapages à faire, que cela aurait un coût monstrueux et que cela mettrait en péril le fonctionnement du dispositif de sécurité. Il rappelle qu'il existe un brevet fédéral de sapeur-pompier avec un tronc commun et deux filières et que l'on se dirige vers la plus grande interopérabilité possible. Il ajoute qu'il y a cependant de plus en plus de spécificités. Il cite l'exemple des pompiers spécialistes grutiers qui doivent avoir 1 à 2 heures d'exercice sur grue par jour et explique qu'il n'y a pas suffisamment de grues pour que tous les pompiers s'entraînent. Il ajoute que les pompiers d'aviation voient d'un très bon œil la possibilité de sortir de la caserne de l'aéroport pour intervenir sur des cas plus basiques.

Discussion, prises de positions et vote de la commission

Le commissaire MCG confirme l'enthousiasme de son parti pour ce projet d'envergure et déclare avoir eu toutes les réponses pour approuver ce crédit d'étude. L'audition du SSA pourra être reportée au moment de l'étude de la prochaine proposition puisqu'il s'agit maintenant de lancer ce projet essentiel pour la sécurité qui donnera encore lieu à nombre de discussions. Il ajoute qu'il est important de tenir compte de la difficulté de mettre toutes les communes d'accord. Il croit qu'il est primordial de montrer unanimement que ce projet est fantastique.

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

Pour le commissaire des Verts, les explications ont été convaincantes et le parti soutiendra ce crédit d'étude. Une audition supplémentaire n'aurait guère de sens à ce stade. Le commissaire observe que ce projet tient compte du fait que la ville de Genève grandit et que cette caserne pourrait très bien s'insérer dans un projet d'agglomération. On va gagner en qualité d'intervention mais aussi en qualité de vie au centre-ville.

La commissaire socialiste déclare que, si son groupe avait été déçu par l'audition du représentant de l'aéroport, les explications de ce soir ont clarifié de nombreux points et le Parti socialiste votera ce crédit d'étude. Il s'agit d'un beau projet qui est important pour la sécurité de l'ensemble du territoire et qui s'inscrit bien dans un projet d'agglomération. La commissaire ajoute que son groupe a bien compris que la prise de risque du crédit d'étude que la Ville financerait avec l'aéroport sera redistribuée au moment du montage du crédit d'investissement.

La présidente précise qu'il était difficile pour les représentants de l'aéroport de répondre à des questions politiques. Elle déclare qu'Ensemble à gauche est prêt à voter ce projet, mais en s'inquiétant de la restructuration des sapeurs-pompiers volontaires.

La commissaire LR votera ce projet parce que le parti a confiance dans les démarches de son magistrat. Il s'agit d'une avancée importante pour sortir d'un certain esprit de clocher et il faut espérer que cette manière de faire inspirera d'autres initiatives notamment en matière culturelle.

Le commissaire UDC partage largement les propos des autres commissaires. Ce projet est intelligent et bien fait et on peut aller de l'avant avec confiance. L'UDC soutiendra ce projet.

La commissaire DC déclare que le PDC était déjà convaincu par ce projet qui propose un travail dans l'anticipation, qu'il souhaite le voir aboutir et qu'il le soutiendra.

La présidente soumet au vote la proposition PR-933, qui est acceptée à l'unanimité des commissaires présents. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Annexes:

- support de présentation à la CSDOMIC du 24 novembre 2011
- convention entre Genève Aéroport, l'ACG et la Ville de Genève
- composition du comité de pilotage du projet ConvergenceS

convergences

**Présentation à la CSDOMIC
24.11.2011**



Plan de la présentation

1. Généralités
2. Éléments de contexte
3. Organisation du projet
4. Volet «Fusion»
5. Volet «Infrastructures»
6. Prochaines étapes (nov. 2011 – déc. 2012)
7. Questions

1. Généralités

Objectifs du projet

1. Créer une entité professionnelle unique dans le domaine du sauvetage sur la canton de Genève au 1^{er} janvier 2013.
2. Concevoir et réaliser une caserne fonctionnant 24h/24 dans le secteur de l'aéroport, afin de garantir les secours :
 - a. au niveau aéroportuaire;
 - b. au niveau urbain (canton de Genève).

Convention entre ACG, GVA et VdG

- ❑ **Projet ConvergenceS** : convention tripartite entre ACG, GVA et VdG
- ❑ **Engagement de l'ACG** à soutenir financièrement le casernement de la future entité, moyennant l'engagement d'un processus de redéfinition du dispositif général d'intervention des sapeurs-pompiers (intégration des volontaires) et de sa gouvernance

NB. L'Etat est actuellement dans un processus de repositionnement de ses activités en matière d'incendie et de secours, et est appelé à exercer son rôle d'autorité de haute surveillance tel que défini dans la législation cantonale (F 4 05 et F 4 05.01).

Dimensions du projet

Projet à dimensions multiples :

- échelle Ville de Genève
 - intégration de nouveaux collaborateurs (SSA) au sein de l'administration municipale
 - augmentation des actifs immobilisés (véhicules et matériels d'intervention)
 - contrat de prestations avec GVA
- échelle cantonale, voire extra-cantonale
 - projet inscrit dans le programme de législature du Conseil d'État 2010-2013
 - redéploiement du dispositif opérationnel en matière de sauvetage
 - première étape dans une réflexion plus large portant sur l'ensemble du dispositif genevois du secours incendie
 - collaboration avec le canton de Vaud et départements de l'Ain et la Haute-Savoie (aspects aéronautiques)

Rapport de la Cour des comptes (mai 2011)

Projet ConvergenceS :

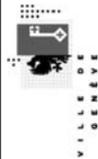
- portée majeure sur le dispositif genevois en matière d'incendie et de secours
- première étape d'un projet portant sur l'ensemble du dispositif d'intervention (sapeurs-pompiers professionnels et volontaires)

2. Éléments de contexte

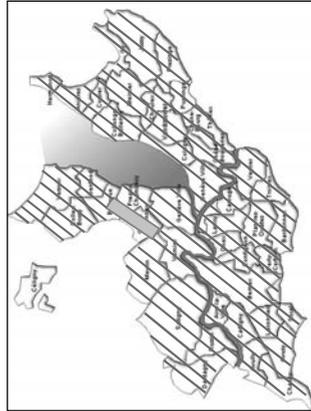
Contexte du projet (1)

Situation actuelle :

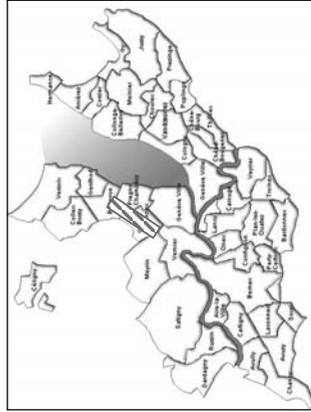
Secteurs d'intervention des deux corps de sapeurs-pompiers professionnels différents.



Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève (SIS)

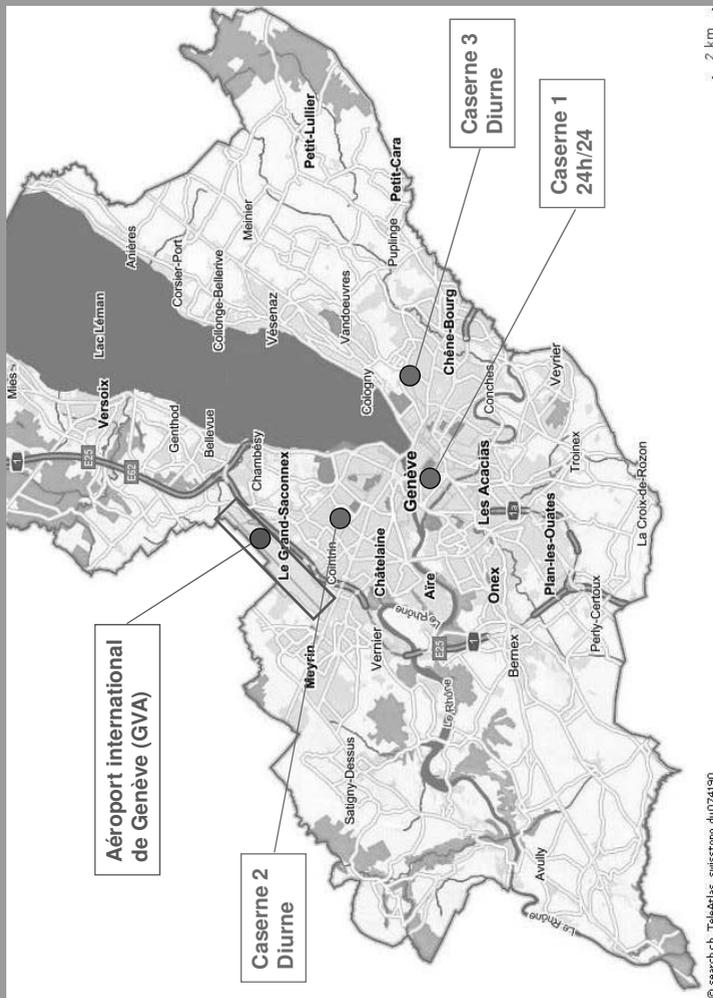


Service de sécurité de l'Aéroport international de Genève (SSA)



Contexte du projet (2)

Bases de départ actuelles (sapeurs-pompiers professionnels + sanitaire)

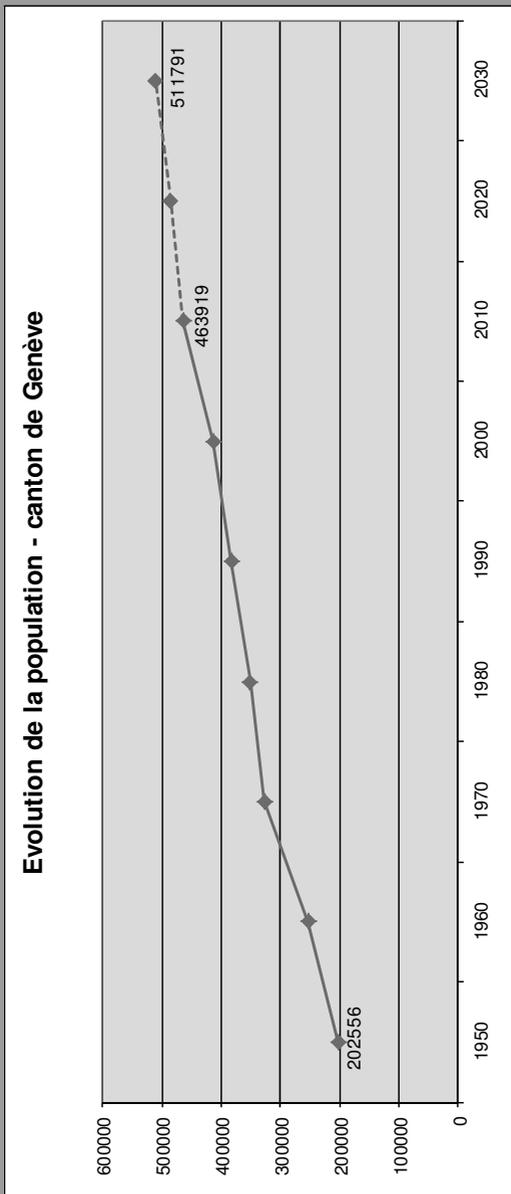


Contexte du projet (3)

- Etat de situation de la caserne 2 (Asters) :
 - Vétuste
 - Equipements et surfaces à disposition faibles
 - Contraintes en matière de circulation élevées
 - Implantation dans un complexe immobilier

Contexte du projet (4)

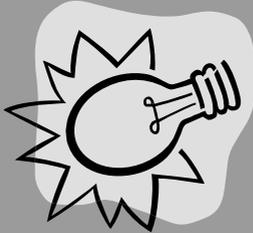
- Nécessité de redéfinir les bases de départ du SIS
 - en raison :
 - du développement urbanistique et démographique



Contexte du projet (4)

- Nécessité de redéfinir les bases de départ du SIS en raison :
 - du développement urbanistique et démographique
 - du développement de l'industrialisation des zones périphériques (plus particulièrement sur la rive droite)
 - des contraintes en matière de circulation routière dans la zone urbaine

Contexte du projet (5)



- ❑ Créer une nouvelle base de départ sur le territoire aéroportuaire
- ❑ Fusionner les deux corps afin de favoriser au mieux les synergies

3. Organisation du projet

3. Organisation du projet



Niveau stratégique

Mandants:
 M. Pierre Maudet (Ville de Genève)
 M. François Longchamp (GVA)

Comité de pilotage
 GVA, Ville de Genève, ACG et Etat de Genève (Sécurité civile)

Niveau opérationnel

Direction de projet

Chef de projet : M. B. Sermier
 Adjointe : Mme F. Pilly Schluep
 Membres permanents: Cap J.-C Bitz (SSA)
 Cap N. Schumacher (SIS)

Coaching

*Gestion de projet
 Accompagnement au
 changement*

Appuis externes

Communication
 Juridique
 Infrastructures
 Informatique
 Ressources humaines
 Administration

Expériences / modèles

S&R Zurich
 SPSP (Lausanne)
 Benchmarking

Domaines du projet

Ressources
 humaines

Administration

Opérations

Logistique

Protection civile

Aide au
 commandement

Formation
 Instruction

Infrastructures

4. Volet «Fusion»

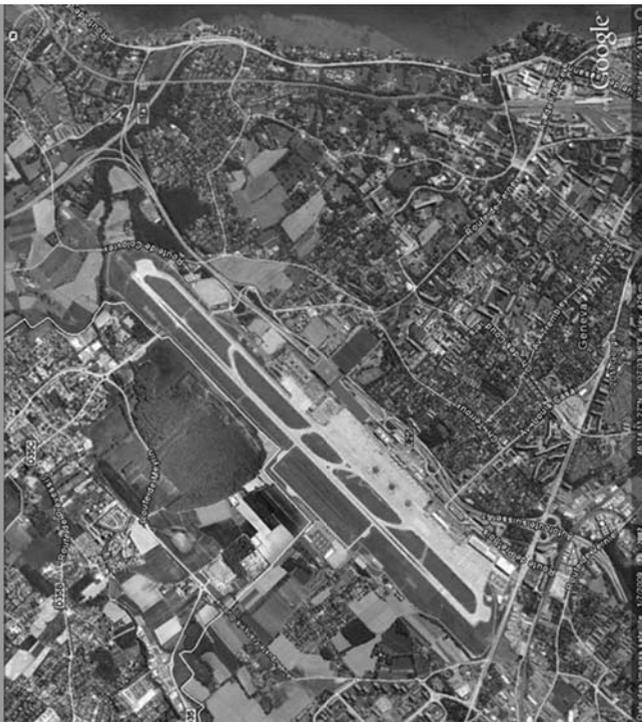
Volet «Fusion» du projet

- Processus de collaboration avec les organisations représentant le personnel des deux corps établi et accepté par toutes les parties
- Démarche participative, avec intégration de représentants du personnel dans la majeure partie des groupes de travail
- Rédaction d'un projet de délibération auprès du Conseil municipal intégrant tous les paramètres du volet fusion (printemps 2012)

5. Volet «Infrastructures»

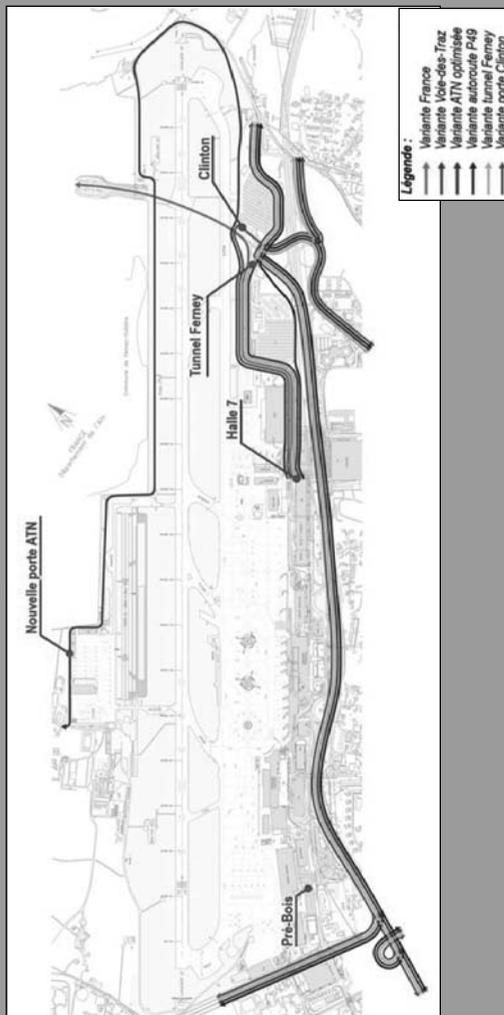
Réalisé à ce jour

1. Etude d'accessibilité – zone aéroportuaire
2. Etude de faisabilité d'une caserne – réaffectation de la Halle 7 de Palexpo



Etude d'accessibilité

- ⇒ menée par le bureau d'ingénieurs Citec
- ⇒ 13 variantes étudiées (10 depuis bâtiment ABT + 3 depuis halle 7)

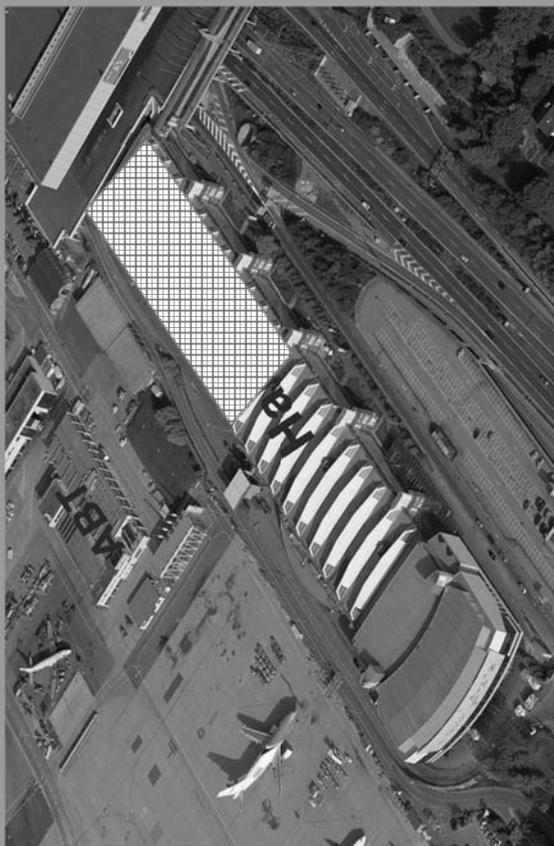


Etude d'accessibilité - conclusions provisoires

- ☑ Site GVA propice à la construction d'une caserne à vocation urbaine (moyennant la réalisation ou l'adaptation d'infrastructures)
- ☑ Temps de parcours répondant en règle générale aux recommandations de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers
- ☑ Nécessiter d'améliorer la circulation des véhicules d'urgence par la mise en place de mesures d'accompagnement (étude complémentaire en cours et accord des autorités compétentes à obtenir)

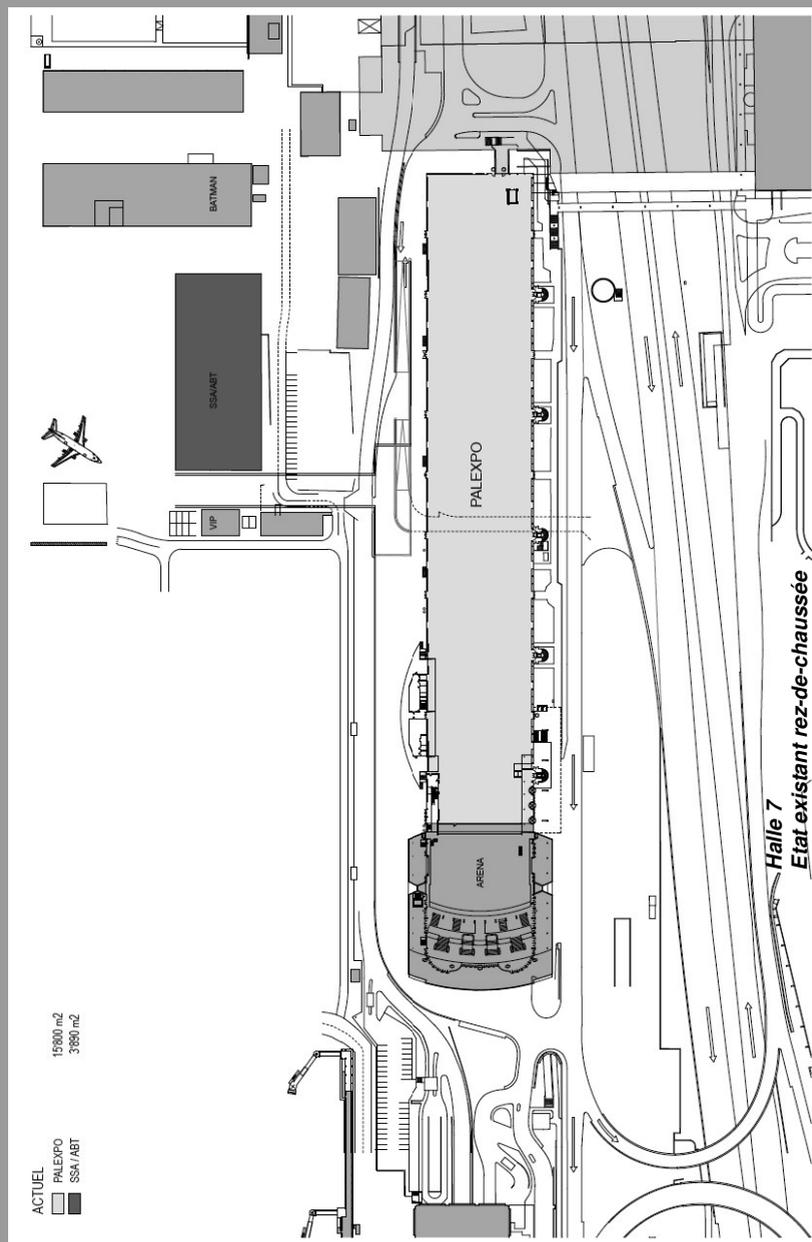
Réaffectation de la Halle 7 - Palexpo

- ⇨ Projet de partenariat avec Palexpo SA et Genève Aéroport
- ⇨ Réaffectation d'une partie de la Halle 7 de Palexpo
- ⇨ Etude de faisabilité terminée



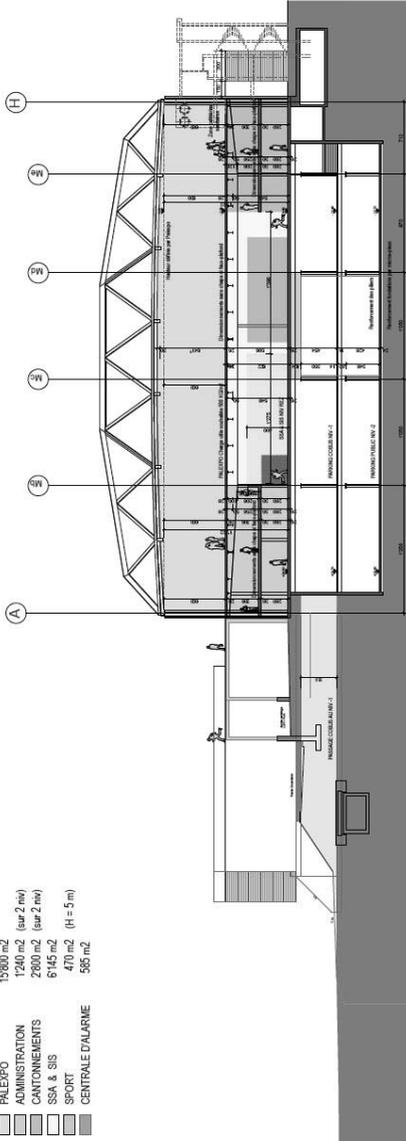
Etude de faisabilité - conclusions

- ☑ Halle 7 propice à la construction d'une **caserne à vocation urbaine et aéroportuaire**
- ☑ Permet de combiner les programmes d'occupation de la Halle 7 de :
 - ☑ Patexpo SA : redistribution des surfaces d'exposition
 - ☑ Genève Aéroport
 - un parking Cobus au niveau -1
 - un nouveau parking passagers d'environ 150 places au niveau -2
 - ☑ Ville de Genève

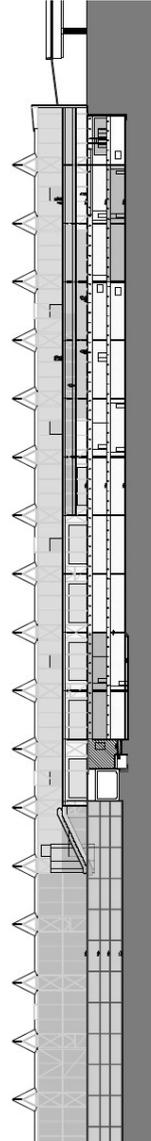


COUPES SUR SCENARIO OPTIMISE

| | |
|-------------------|---|
| PALEFRO | 1900 m ² |
| ADMINISTRATION | 1240 m ² (sur 2 m ²) |
| CANTONNEMENTS | 2800 m ² (sur 2 m ²) |
| SSA & SIS | 6'145 m ² |
| SPORT | 470 m ² (H = 5 m) |
| CENTRALE D'ALARME | 596 m ² |



COUPE PASSAGE CORBUS



COUPE LONGITUDINALE

PR caserne Halle 7

La caserne investira une partie de la Halle 7 et réunira :

- les locaux de l'administration
- les locaux de cantonnement
- les garages des véhicules des sapeurs-pompiers aéroportuaires et urbains
- une halle de sport pour le maintien en condition physique des sapeurs-pompiers
- divers locaux annexes comme les dépôts et les vestiaires
- la centrale d'alarme

PR caserne Halle 7

- ❑ Demande de crédit d'étude de **CHF 6'500'000.-**, dont à déduire la participation de CHF 3'250'000.- de Genève Aéroport et Palexpo
- ❑ Imbrication des trois programmes (Genève Aéroport, Palexpo et Ville de Genève) : implique des formes particulières de partenariat
- ❑ Conditions de mise à disposition : **location de longue durée** (contrat de bail de Genève Aéroport au profit de la Ville de Genève annoté au registre foncier)

PR caserne Halle 7

Estimation des coûts selon code CFC

| CFC | Libellé | Francs |
|-----|--|------------------|
| 29 | Honoraires | |
| 291 | Honoraires architecte | 3'600'000 |
| 292 | Honoraires ingénieur civil | 700'000 |
| 296 | Honoraires ingénieur CVSE | 700'000 |
| 296 | Honoraires ingénieur géomètre | 60'000 |
| 297 | Honoraires prestations spécifiques (aménagement routiers et étude de besoins en matière de systèmes d'information et de communication, liaisons numériques) | 250'000 |
| 299 | Honoraires expertises | 400'000 |
| 5 | Frais secondaires et comptes d'attente | |
| 51 | Autorisations, taxes | 20'000 |
| 52 | Echantillons, maquettes, reproductions, documents, information, plaquette | 20'000 |
| 56 | Autres frais secondaires | 300'000 |
| | COUT TOTAL DE L'ETUDE HT | 6'050'000 |
| | Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 % | 484'000 |
| | TOTAL DU CREDIT D'ETUDE DEMANDE TTC | 6'534'000 |
| | Arrondi à | 6'500'000 |

Mise en œuvre du projet

- Forme de partenariat : **société simple** regroupant Genève Aéroport, Palexpo et Ville de Genève
- Estimation sommaire des coûts de transformation de la Halle 7 : **CHF 57'000'000.- HT** (hors aménagements extérieurs et routiers, adaptation de la performance énergétique au réseau à distance Genève Lac Urbain et équipements numériques et ceux spécifiques à la centrale d'alarme)

6. Prochaines étapes (nov. 2011 – déc. 2012)

Prochaines étapes (nov. 2011 – déc. 2012)

1. Vote par le Conseil municipal de la Ville de Genève du crédit d'étude relatif à la construction de la caserne Halle 7 (hiver 2012)
2. Finalisation du contrat de prestations GVA – Ville de Genève (mars 2012)
3. Présentation du volet «Fusion» au Conseil municipal de la Ville de Genève (printemps 2012)

convergences

Questions ?



Convention entre

**la Ville de Genève,
l'Aéroport international de Genève
et l'Association des communes genevoises**

liée au projet ConvergenceS

1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire succinctement les règles entre les parties signataires durant la période de transition liée au projet ConvergenceS.

Le projet ConvergenceS consiste en la fusion des services d'incendie et de secours (SIS) de la Ville de Genève (VG) et de sécurité de l'aéroport (SSA) international de Genève (AIG). Cette nouvelle entité fonctionnera sous l'égide de la VG. L'autre volet du projet consiste à transformer l'actuelle caserne du SSA en utilisant la totalité du bâtiment "ABT" à l'AIG pour en faire une caserne 24/24 heures servant les besoins de l'aéroport et des sapeurs pompiers professionnels (SPP).

La présente convention peut être modifiée sur demande de la majorité des parties signataires. Elle s'éteindra à la fin du projet ConvergenceS ou sur demande de la majorité des parties signataires.

2. Obligations

La simplicité et la bonne foi forment le socle de la présente convention.

Les parties signataires s'engagent à s'informer mutuellement dès la survenue d'un événement en lien avec la présente convention et/ou le projet ConvergenceS

La VG s'engage à fonder l'unité de projet du projet ConvergenceS et à en assumer les coûts de recrutement et de fonctionnement.

L'AIG sera facilitateur et partenaire du projet ConvergenceS. En outre, il assumera l'entretien du SSA et ses investissements liés jusqu'à ce que la nouvelle entité de SPP soit réalisée.

L'ACG s'engage à soutenir le financement du casernement de la nouvelle entité moyennant l'engagement d'un processus de redéfinition du dispositif général d'intervention des sapeurs pompiers (intégration des volontaires) et de sa gouvernance.

3. Actions

Un comité de pilotage (CoPil) supervisera les opérations relatives au projet ConvergenceS. Sa composition sera analogue au CoPil existant. Un représentant de la Sécurité civile cantonale (SC) sera intégré au CoPil.

Une information claire et régulière sera dispensée aux commissions des personnels des SIS et SSA durant toute la durée du projet. De manière générale, l'information sera un domaine particulièrement soigné.

Durant la phase de transition, les SIS et SSA adopteront de nouvelles procédures conjointes pour le recrutement de leurs nouveaux cadres respectifs, dans la perspective d'optimiser le fonctionnement de la future nouvelle entité placée sous l'égide de la VG. De même, les SIS et SSA adopteront de nouvelles procédures pour choisir et acquérir conjointement leurs véhicules et équipements lourds, dans la même perspective.

Les SIS et SSA s'emploieront à harmoniser concrètement la formation de base et continue de leurs personnels. En outre, les échanges de personnel sous forme de stages seront intensifiés.

Fait à Genève en quatre exemplaires¹, le 20 janvier 2010 / LH

Pour l'ACG



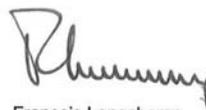
Jean-Marc Mermoud
Conseiller administratif
à Pregny-Chambésy
Président de l'ACG

Pour la VG



Pierre Maudet
Conseiller administratif
en Ville de Genève

Pour l'AIG



François Longchamp
Président du Conseil d'Etat

Président du Conseil
d'administration de l'AIG

¹ 2 VG, 1 AIG, 1 ACG



Composition du Comité de pilotage du projet Convergences

Ville de Genève

M. Pierre Maudet, Maire de la Ville de Genève, Conseiller administratif en charge du Département de l'environnement urbain et de la sécurité
Mme Simone Irminger, Directrice du Département de l'environnement urbain et de la sécurité
M. Vincent Moreno, chef du service et commandant du Service d'incendie et de secours (SIS)

Genève Aéroport (GVA)

M. François Longchamp, Président du Conseil d'administration de GVA
M. Robert Deillon, Directeur général de GVA
Cap Jean-Claude Bitz, commandant du Service de sécurité de l'Aéroport (SSA)

Commune de Grand-Sacconex

Mme Elizabeth Böhler-Goodship, Conseillère administrative au Grand-Sacconex et membre du Conseil d'administration de Genève Aéroport (GVA)

Association des communes genevoises (ACG)

Mme Catherine Kuffer-Galland, Présidente de l'ACG
M. Alain Rüttsche, Directeur général de l'ACG

Sécurité civile (Canton de Genève)

Col David Gisler, Inspecteur cantonal du feu

La présidente. Je signale que c'est pour pouvoir assister au traitement de ce point que M. le maire est resté parmi nous, au risque d'arriver en retard à la réunion de l'Association des communes genevoises (ACG), où il doit remplacer M^{me} Salerno...

M. Jean-Paul Guisan, rapporteur (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication s'est réunie entre le 24 novembre 2011 et le 12 janvier 2012, pour examiner la proposition PR-933, sous la présidence efficace de M^{me} Casares. Les notes de séances ont été prises par MM. Christophe Vuilleumier, Daniel Zaugg et M^{me} Sandrine Vuilleumier, que je remercie pour leur excellent travail.

La proposition PR-933 porte sur un crédit d'études de 6,5 millions de francs relatif à la construction d'une nouvelle caserne de pompiers dans la halle 7 de Palexpo. L'Etat participera aux frais d'étude à hauteur de la moitié du montant par l'intermédiaire de Genève Aéroport et de Palexpo, ce qui signifie que chacune des deux parties concernées paiera 3 250 000 francs.

Ce projet de construction s'inscrit dans le cadre du projet ConvergenceS, qui comporte deux volets. Le premier porte sur la construction de la nouvelle caserne proprement dite en remplacement de la caserne des Asters, devenue désuète et problématique pour la sortie des véhicules d'urgence. Le second vise la création d'une entité professionnelle unique pour tout le canton de Genève dans le domaine du sauvetage, ce qui implique la fusion du Service d'incendie et de secours de la Ville (SIS) et du Service de sécurité de l'aéroport (SSA).

Ce soir, le Conseil municipal est invité à voter le crédit d'études de la proposition PR-933, qui concerne uniquement la construction de la nouvelle caserne. Le Conseil administratif nous soumettra au printemps prochain une proposition spécifiquement consacrée au deuxième volet de la mise en œuvre du projet ConvergenceS, à savoir la fusion des deux corps de sapeurs-pompiers que je viens de mentionner. C'est dans ce cadre-là que la problématique des conditions de travail, des salaires et des retraites fera l'objet d'une réflexion de notre part.

La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication a auditionné le magistrat, accompagné de ses collaborateurs, ainsi que des représentants de Genève Aéroport et du comité de l'Association des communes genevoises (ACG). Les principales questions qui leur ont été posées portaient d'abord sur le montage financier prévu pour la construction de la caserne.

Une société simple a été constituée afin de diriger le chantier; elle disparaîtra une fois les travaux terminés. Elle regroupe trois partenaires: la Ville de Genève,

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

Genève Aéroport et Palexpo. Palexpo vendra à l'aéroport un espace de la halle 7 qu'il ne veut plus utiliser; l'aéroport louera à la Ville l'espace où sera construite la caserne, ce qui permettra à l'aéroport de s'agrandir; la Ville facturera à l'aéroport les prestations qui dépendront de la caserne. Trois programmes d'occupation des bâtiments seront donc appliqués. Palexpo, qui a besoin de liquidités, pourra redéployer ses activités dans l'espace qu'il entend utiliser pour ses expositions, l'aéroport pourra s'agrandir et la Ville aura sa nouvelle caserne: tout le monde sera gagnant!

Les autres questions posées en commission concernaient la réalisation du deuxième volet du projet ConvergenceS, en priorité l'avenir des employés et la structure du comité de pilotage. Une centaine de postes de collaborateurs du SSA seront municipalisés; ces personnes bénéficieront donc des mêmes conditions salariales et de retraite que leurs collègues du SIS. Tout cela sera discuté lors de la finalisation du contrat de prestations liant la Ville et Genève Aéroport, dans le cadre d'une proposition qui nous sera soumise au printemps, comme je l'ai déjà dit.

Néanmoins, nous nous interrogeons d'ores et déjà sur la différence de culture entre les deux corps de sapeurs-pompiers que sont le SIS et le SSA. Certes, il a été relevé qu'ils ont en commun la passion de l'action sur le terrain, au service de la sécurité de la population. De toute façon, ils seront tous deux associés au travail du comité de pilotage du projet – en fait, tel est déjà le cas. Une situation analogue s'est présentée à Zurich lors de la fusion des différents services de sapeurs-pompiers au niveau cantonal, municipal et de l'aéroport, à cette différence près que la concertation avec les corps professionnels concernés a eu lieu après la mise en œuvre du projet, rendant sa réalisation moins facile. Ce processus ayant déjà été engagé à Genève, l'évolution du dossier devrait s'avérer beaucoup plus aisée.

Quant au comité de pilotage du deuxième volet du projet ConvergenceS, qui gèrera la réorganisation des services de secours sur tout le territoire du canton, il est constitué de représentants de la Ville, de Genève Aéroport et de l'ACG. Une convention a été signée entre ces trois instances. A noter que la commune du Grand-Saconnex et la Sécurité civile Genève (SCG), qui dépend du Canton, sont également représentées au sein du comité de pilotage.

La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication a voulu savoir ce que les communes pensaient du projet ConvergenceS et elle a reçu des réponses tout à fait positives, voire enthousiastes. Actuellement, les communes n'ont pas leur mot à dire en termes de sauvetage, elles se contentent de verser une contribution au SIS qui s'élève à un peu plus de 10 millions de francs, couvrant ainsi le tiers de ses coûts de fonctionnement. Le projet ConvergenceS leur permettra d'être des partenaires actives à part entière dans la nouvelle organisation des services d'intervention et de secours à l'échelle cantonale.

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

En conclusion, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication a jugé satisfaisantes les réponses qui lui ont été fournies, malgré la complexité de certains aspects du dossier. Les parties concernées se sont déclarées enthousiasmées par ce projet ambitieux qui reflète une véritable vision anticipatrice de la sécurité à Genève pour les cinquante années à venir. En effet, nous devons tenir compte du fait que notre ville continuera de s'agrandir; il nous faudra donc, de plus en plus, penser en termes d'agglomération et abandonner tout esprit de clocher.

Parmi les aspects les plus intéressants de cette approche, j'évoque brièvement l'efficacité accrue qui résultera de la réorganisation des services de sapeurs-pompiers sur le plan cantonal, l'implication nouvelle des communes qui participeront au travail de redéfinition du dispositif de sauvetage, la sécurité optimale qu'offrira le site de l'aéroport notamment en termes de rapidité d'intervention, grâce aux grands axes de circulation qui le relie à la ville et au reste du canton; enfin, une amélioration de la qualité de la vie en ville, du fait que les véhicules de secours partiront justement de l'aéroport.

Pour ces raisons et celles qui ont été exposées précédemment, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication propose au Conseil municipal de voter le crédit d'études demandé dans la proposition PR-933.

Premier débat

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le crédit d'études de la proposition PR-933 qui nous est soumis ce soir par M. le maire Pierre Maudet concerne un projet d'avenir.

La configuration actuelle des services de sécurité et de secours en matière d'incendie est assez complexe à Genève. Une équipe spécialisée est basée à l'aéroport, tandis que chaque commune possède un corps de sapeurs-pompiers volontaires pleins de bonne volonté, justement, mais pas toujours très bien formés; la Ville, quant à elle, gère le SIS, qui agit cependant à l'échelle cantonale.

Le projet de construction d'une nouvelle caserne principale à l'aéroport est très intéressant et nécessaire pour l'avenir de notre canton en expansion, l'augmentation de la population entraînant celle du nombre des interventions de secours sur tout son territoire. Actuellement, la caserne principale de la rue des Bains peine à intervenir efficacement en raison des problèmes de circulation, des embouteillages et autres perturbations routières. Il est donc nécessaire d'avoir une grosse caserne principale sur la rive droite.

La proposition qui nous est faite de la construire dans la halle 7 de Palexpo constitue une belle opportunité, puisque les services de sécurité de l'aéroport

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

sont hyperefficaces, leur formation spécifique étant complémentaire de celle des pompiers habituels, dont ils ont évidemment aussi les connaissances et les capacités. Il faut savoir également que ce métier comporte plusieurs spécialisations, dont celle du SSA.

Le crédit d'études pour la construction de la caserne elle-même, qui fait partie d'un projet de sécurité plus vaste appelé ConvergenceS... (*Brouhaha.*) Je ne sais pas si la sécurité des citoyens de ce canton vous intéresse vraiment, Mesdames et Messieurs! J'aimerais que vous me prêtiez une oreille plus attentive sur ce sujet...

Je disais donc que le projet ConvergenceS porte sur les cinquante années à venir. Or, je rappelle que notre canton comptera bientôt 500 000 habitants et que nous devons avoir une vision d'avenir en matière de sécurité. Il est donc justifié de prévoir une caserne importante sur la rive droite, avec un effectif adapté.

Comme l'a bien expliqué M. Guisan dans son excellent rapport – et je l'en remercie – le SSA compte une centaine d'hommes qui feront désormais partie du SIS. Ce transfert fera l'objet d'une proposition que M. le maire nous soumettra au printemps, en vue de la municipalisation du SSA et de sa réunification avec le SIS. Evidemment, ce ne sera pas facile! L'opération ne se fera sans doute pas sans douleur... Mais à nous de travailler pour la rendre possible, si nous voulons une sécurité efficace pour nos concitoyens.

L'incendie qui a malheureusement mis à la rue plusieurs dizaines de ménages, il y a une semaine, nous démontre l'importance de la rapidité et de l'efficacité des services de secours, et notamment des pompiers. Heureusement, dans ce cas, il n'y a pas eu de blessés graves mais seulement des dégâts matériels, toujours moins graves que les pertes humaines. Il n'empêche qu'il est capital d'avoir un bon matériel d'intervention et des pompiers bien formés, aptes à intervenir efficacement sur tout le territoire du canton.

Nous savons bien que Genève présente une configuration particulière, avec sa ville séparée en deux par un lac et ses deux rives. Il faut pouvoir agir sur l'une comme sur l'autre, d'où l'importance de cette nouvelle caserne près de l'aéroport. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous demande d'accepter avec enthousiasme la demande de crédit de la proposition PR-933.

M^{me} Sandra Golay (DC). Nous remercions M. Guisan pour son excellent rapport, ainsi que mon préopinant pour ses propos. Nous ne nous attarderons pas plus que de raison sur le contenu du rapport PR-933 A et du projet ConvergenceS. Pour le Parti démocrate-chrétien, il s'agit d'un projet d'envergure visant à rendre le dispositif actuel de secours en cas d'incendie plus performant, et à optimiser le fonctionnement des services concernés en faveur de la population.

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

Certes, le coût élevé de l'étude en vue de la construction de la nouvelle caserne, la reprise des actifs du SSA par la Ville, la municipalisation d'environ 100 postes, ainsi que le montage financier du projet sont des éléments que nous examinerons attentivement au cours de l'évolution du dossier. En conclusion, pour le Parti démocrate-chrétien, gouverner, c'est prévoir. Dans ce sens, la proposition du Conseil administratif – et notamment de M. Maudet – nous paraît excellente. C'est un bel exemple de bonne gouvernance!

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, s'il y a lieu de remercier le rapporteur et les personnes qui ont collaboré à l'élaboration de la proposition PR-933, il faut adresser des félicitations toutes particulières à Pierre Maudet pour ce projet très bien ficelé. Je tiens à ajouter ma petite touche – au nom de l'Union démocratique du centre – aux congratulations exprimées par mes préopinants. Nous ne voyons pas souvent passer des projets d'envergure aussi bien conçus, il faut le relever!

Cela dit, nous discutons ce soir d'un crédit d'études d'un montant brut de 6,5 millions de francs, ce qui est très onéreux. Les nombreux problèmes évoqués durant les travaux de commission sur la proposition PR-933 ont presque tous reçu réponse, sauf un: celui de la réunion des deux corps de pompiers distincts que sont le SIS et le SSA. Chacun a sa culture, ses habitudes, sa spécificité. Il sera certainement assez difficile de les faire travailler ensemble, le SSA ayant un domaine d'action très pointu – à savoir les interventions sur le tarmac à l'aéroport même – tandis que le SIS est rompu aux interventions en milieu urbain.

Les pompiers du SSA ont certainement très envie d'élargir la palette de leurs compétences grâce à la fusion de ces deux instances, gagnant ainsi la possibilité d'intervenir plus souvent qu'à l'aéroport et de parfaire ainsi leur formation pratique. Même si la fusion de ces deux corps de sapeurs-pompiers n'ira pas sans peine, cela ne constitue pas à nos yeux un obstacle suffisant pour refuser le projet de délibération de la proposition PR-933, loin s'en faut. Nous soulignons cependant qu'un effort particulier devra être fourni sur ce plan.

Nous relevons également une seconde difficulté liée à la première, à savoir le nombre d'interventions sur le terrain nécessaires pour améliorer la formation des pompiers face aux incendies. En effet, les interventions réelles qui favorisent l'apprentissage pratique des services d'intervention sont heureusement assez rares, et elles ne suffiront probablement pas à former tous les sapeurs-pompiers une fois le SIS et le SSA réunis en un seul corps. Il y aura peut-être lieu de chercher d'autres pistes pour pallier ce manque.

Mais ces deux remarques ne portent nullement ombrage à la proposition PR-933, que l'Union démocratique du centre votera avec plaisir. Nous souhaitons

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

la construction rapide de cette fameuse caserne de l'aéroport, qui devra répondre à des besoins devenus très aigus. Je remercie ce plénum de voter le crédit d'études demandé.

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP). Tout a été dit et bien dit sur la proposition PR-933. Nous sommes tous conscients que la caserne des Bains, vétuste, est devenue obsolète tant par sa conception que par sa localisation. Il est également temps d'unir les forces des deux corps de pompiers que sont le SIS et le SSA. Les élus indépendants du Conseil municipal voteront donc ce crédit d'études en vue de la réalisation de ce projet ambitieux.

M^{me} Martine Sumi (S). Je me plais à relever l'excellence du rapport PR-933 A qui fut rapidement rédigé, ainsi que le caractère très constructif des travaux de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Ses membres ont posé des questions très pointues et procédé à une étude approfondie de cet objet avant de l'accepter à l'unanimité, ce que j'invite ce plénum à faire ce soir.

Le second volet du projet prévoit la création – idéalement au 1^{er} janvier 2013 – d'une entité professionnelle unique dans le domaine du sauvetage en cas d'incendie. Il est raisonnable de fusionner les deux corps de pompiers professionnels à Genève que sont le SIS et le SSA. Cela implique une réorganisation en profondeur des différents systèmes et des fonctions de chacun d'eux.

C'est dans ce cadre qu'il s'avère nécessaire de construire une nouvelle caserne dans le secteur de l'aéroport qui respectera aussi les normes aéroportuaires. Plus de 100 postes de collaborateurs du SSA seront municipalisés, et les actifs dudit service passeront dans le patrimoine de la Ville. Une fois le projet mené à bien, les pompiers du SSA pourront eux aussi intervenir hors du périmètre de l'aéroport, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui; ils s'en réjouissent.

Il est prévu de mettre sur pied une collaboration entre la Ville de Genève, le Canton de Genève, le Canton de Vaud, le Département de l'Ain et la Haute-Savoie. Les études menées dans ce sens ont démontré que le site de l'aéroport présente toutes les qualités nécessaires pour un projet de cette envergure.

Ce soir, nous traitons plus spécifiquement du crédit d'études d'un montant brut de 6,5 millions de francs en vue de la construction de la nouvelle caserne de sapeurs-pompiers sur la rive droite, en bordure du site aéroportuaire, dans la halle 7 de Palexpo située à la route des Batailleux, sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex. Il faut déduire de ce coût 3 250 000 francs qui seront versés par Genève Aéroport et Palexpo, la Ville n'assumant que la moitié du crédit total.

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

C'est un beau projet, très important pour la sécurité de l'ensemble du territoire genevois, qui s'inscrit logiquement dans le projet d'agglomération lui-même. La prise de risque entraînée par l'acceptation du partage du crédit d'études tel que demandé dans la proposition PR-933 nous a quelque peu inquiétés, car il nous semblait que la répartition des coûts n'était pas tout à fait équitable, mais il nous a été répondu que celle-ci serait redéfinie dans le montage du crédit d'investissement. Cette manière de procéder – apparemment courante dans ce genre de cas – nous ayant satisfaits, j'invite le Conseil municipal à voter à l'unanimité le crédit d'études de la proposition PR-933.

M. Pierre Gauthier (EàG). Chères et chers collègues, notre groupe votera le crédit d'études demandé dans la proposition PR-933. En effet, comme nous l'avons déjà dit à de nombreuses reprises, ce projet nous semble essentiel pour la sécurité générale des habitants du canton. Ma préopinante l'a souligné: seule la moitié du montant total sera à la charge de la Ville – certes, 3 250 000 francs représentent déjà un coût élevé, me direz-vous – l'autre moitié étant assumée par nos deux partenaires, à savoir Genève Aéroport et Palexpo.

Lors de l'étude de cet objet en commission, nous pensions ne voter qu'un crédit de 3 250 000 francs, mais les explications données par les différentes instances auditionnées nous ont convaincus que nous pourrions sans risque être d'accord avec l'arrangement qui consiste à accepter le crédit total assorti de la participation à déduire de Genève Aéroport et de Palexpo.

Cela dit, à ce premier volet du projet ConvergenceS concernant exclusivement la construction de la nouvelle caserne s'ajoute le second volet, auquel nous prêterons une très grande attention. Il s'agit de la fusion, à terme, des deux corps de sapeurs-pompiers professionnels que sont le SIS et le SSA. Le magistrat Maudet nous a annoncé qu'un projet de délibération relatif à cette problématique serait présenté au printemps, et nous attendons la discussion qui aura lieu à ce moment-là.

Ce soir, notre groupe acceptera le crédit d'études de la proposition PR-933 pour la construction d'un bâtiment, mais j'insiste sur le fait que nous serons extrêmement attentifs aux modalités sociales de la fusion du SIS et du SSA. Nous savons que les conditions de travail ne sont pas les mêmes dans ces deux corps de pompiers professionnels: l'âge de la retraite et les horaires diffèrent, et les compétences requises ne sont pas exactement les mêmes pour affronter des incendies dans le contexte d'un aéroport ou en milieu urbain.

Nous veillerons fermement à ce qu'aucun des deux services concernés ne risque de se sentir lésé par cette fusion. De même, nous devons nous préoccuper du devenir des pompiers volontaires non professionnels actifs dans les petites

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

communes, dont la situation changera certainement avec l'aboutissement du projet ConvergenceS. En résumé, nous voterons le crédit d'études en vue de la construction de la nouvelle caserne en prenant le risque d'attendre le remboursement ultérieur de 3 250 000 francs de la part de nos deux partenaires, mais nous resterons très attentifs à l'évolution du projet de fusion du SIS et du SSA.

M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve). Chers collègues, les Verts voteront le crédit d'études de la proposition PR-933 en vue de la construction de la caserne de pompiers dans la halle 7 de Palexpo, en remplacement de la caserne des Asters et, ultérieurement, de celle des Bains. Néanmoins, à l'heure actuelle, le montage financier du projet reste encore très sibyllin à nos yeux. Compte tenu de l'envergure du projet ConvergenceS, il aurait mérité de figurer dans le projet d'agglomération entre les mains du seul Canton, quels que soient les liens historiques entre le SIS et la Ville.

Cela dit, les Verts sont soucieux de la sécurité des habitants de la ville de Genève, notamment lorsqu'il s'agit des accidents liés au feu. Chaque intervention démontre la nécessité d'un corps de sapeurs-pompiers efficaces, entraînés et prêts à intervenir immédiatement. Pour ce faire, leurs véhicules doivent jouir d'une mobilité rapide au milieu du trafic urbain. Les Verts n'accepteront le crédit d'investissement lui-même qu'à condition que toutes les garanties de cette mobilité depuis la caserne de Palexpo nous soient données.

En outre, nous porterons un regard particulièrement attentif au second volet du projet ConvergenceS, qui prévoit la fusion du SSA et du SIS, notamment en ce qui concerne les conditions de travail des 120 pompiers du SSA dont le poste sera municipalisé. En effet, suivant les effets encore méconnus de la crise financière actuelle sur les recettes futures de notre commune, les frais engendrés par le transfert de la masse salariale et la mutation de ces postes vers les caisses de compensation municipales pourraient s'avérer intolérables pour le budget de fonctionnement de la Ville.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Chers collègues, je constate qu'une belle unanimité se dessine dans cette enceinte en faveur du crédit d'études de la proposition PR-933. Nous sommes souvent divisés dans l'examen de dossiers difficiles qui donnent lieu à de très longs débats, et il sied de relever que la probable unanimité du vote de ce soir n'était pas gagnée d'avance! Au contraire, notre commune volonté de construire la nouvelle caserne de pompiers dans la halle 7 de Palexpo est le fruit d'âpres discussions. Déjà au stade du crédit d'études, nous avons exigé des réponses très pointues sur le montage du dossier, ce qui nous permet de nous projeter assez loin dans l'avenir avec les partenaires concernés.

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

Nous nous réjouissons de constater que la sécurité est finalement devenue l'affaire de tous – première bonne nouvelle! En outre, nous relevons la réussite de la collaboration entre des partenaires de différents niveaux tels que l'ACG, l'aéroport – soit une instance privée – et la Ville, pour mener à bien un projet concernant l'ensemble du canton, voire de l'agglomération. Cette manière de procéder a bien fonctionné, les parties impliquées ont pris la peine de se mettre à la table des négociations et de nous proposer ensemble ce projet.

Nous remarquons que sa réalisation permettra à chacun des différents partenaires d'être investi de nouvelles compétences en matière de gouvernance, mais également de partager avec les autres certaines charges et responsabilités. Le projet ConvergenceS porte bien son nom, puisqu'il implique une synergie entre plusieurs instances. Plus encore qu'un projet concret qui améliorera la vie de nos concitoyens, c'est tout un symbole.

J'aimerais faire une remarque à ce sujet. J'ai souvent participé à l'examen de projets impliquant diverses institutions autres que la Ville – notamment à la commission des arts et de la culture – et je sais à quel point l'Alternative est capable d'émettre des doutes et des suspicions quant aux montages financiers proposés ou à la participation de telle ou telle instance. C'est ce qui l'a conduite à voter avec enthousiasme le projet de nouvelle Comédie uniquement à la charge de la Ville, qui ne pourra pourtant jamais le réaliser seule.

Le dossier de la nouvelle caserne des pompiers dans le périmètre de l'aéroport fait apparaître un nouveau modèle de négociation basé sur la volonté et la capacité du Conseil administratif d'intéresser des partenaires à différents niveaux. Nous les en félicitons tous, en espérant que cette manière de procéder novatrice et exemplaire fera date et s'appliquera également, à l'avenir, à d'autres projets d'envergure non pas simplement municipale, mais cantonale ou même régionale.

Par conséquent, si nous votons le crédit d'études de la proposition PR-933 ce soir, ce n'est pas simplement parce que nous n'avons aucune raison de le refuser, mais parce que nous sommes convaincus de son bien-fondé tant sur le fond que sur la forme. Nous l'accepterons donc avec plaisir et enthousiasme, tout en invitant ce plénum à faire de même.

M. Jean-Paul Guisan, rapporteur (LR). Je voulais juste rassurer mon collègue de l'Union démocratique du centre en lui signalant que les pompiers du SSA suivront des cours de formation leur permettant d'intervenir aux côtés de leurs collègues du SIS, ce qui facilitera la fusion des deux corps. Bien évidemment, certaines spécialisations très particulières comme celle de grutier – tel est l'exemple que l'on nous a cité – ne pourront pas être enseignées à tous les pompiers qui voudront l'acquérir...

Proposition: construction d'une nouvelle caserne de pompiers

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je soutiendrai bien évidemment ce projet. Madame la présidente, je vous prie de transmettre à la préopinante du groupe des Verts que je ne partage pas du tout son avis: à mon sens, tout ce qui relève du projet d'agglomération ne doit pas être piloté par le Canton! Pour ma part, j'ai toujours été très soucieux – et je continue à l'être – de défendre notre Ville de Genève.

A force de brader toutes nos richesses, au sens propre comme au sens figuré, nous finirons par confier les pompiers au Canton! Nous lui avons déjà cédé les Services industriels de Genève, dont je rappelle qu'ils appartenaient auparavant à la municipalité. Si nous lui donnons tout – et pourquoi pas le Grand Théâtre? – nous serons bons pour fermer boutique et supprimer la Ville de Genève! Quant à moi, je souhaite être garant que cette dernière conservera ses prérogatives et ses instruments de gestion à l'avenir. Je ne vois pas en quoi elle sera plus avancée si elle confie la sécurité en matière d'incendie au Canton, qui n'a d'ailleurs pas les moyens de l'assumer financièrement. Il en va de même pour la culture: il est bien joli de vouloir la laisser au Canton, mais qui sortira les 45 millions de francs pour financer le Grand Théâtre?

La problématique est identique dans le dossier qui nous occupe ce soir. Nous ne sommes pas d'accord de caser tous nos projets dans le projet d'agglomération conçu avec la France ou d'autres partenaires. Nous sommes les conseillers municipaux de la Ville de Genève, nous devons défendre les biens de la Ville de Genève en toute exclusivité! J'ai dit!

M. Pierre Maudet, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens ici pour vous remercier tout à fait formellement, les uns et les autres, de vos interventions. Je félicite M. Guisan pour la qualité de son rapport. J'ai également apprécié la manière dont la proposition PR-933 a été étudiée en commission et l'acuité des questions posées, qui démontrent votre attachement à la qualité des prestations du SIS. Il s'agit de prestations communales, j'insiste sur ce point. Or, le projet ConvergenceS renforcera justement la commune et les communes; tel n'est pas le moindre de ses enjeux!

Tout à l'heure, une représentante du Parti démocrate-chrétien a dit: gouverner, c'est prévoir. Elle a raison... Mais gouverner, pour moi, c'est d'abord l'art de rendre possible ce qui est nécessaire. Il s'agit de faire preuve d'un peu de discernement pour identifier ce qui nécessitera des investissements dans les dix, vingt ou trente ans à venir, afin d'éviter de se retrouver avec des années de retard difficilement rattrapables comme c'est le cas dans le domaine carcéral, par exemple.

C'est donc aujourd'hui qu'il faut prendre des décisions pour adapter le dispositif d'intervention des sapeurs-pompiers en vue de la Genève de 2020 et de 2030;

je crois que vous l'avez toutes et tous bien compris. Nous devons donc nous atteler à identifier ce qui est nécessaire et à le rendre possible. Certes, ce «possible» implique la levée de différents obstacles. J'ai écouté attentivement l'intervention de la représentante des Verts et celle du représentant de l'Union démocratique du centre, tout à l'heure; ils ont eu raison de souligner qu'il y a encore des écueils et des difficultés à surmonter pour réaliser le projet ConvergenceS. Nous n'avons pas résolu tous les problèmes dans le domaine de la mobilité.

Ce qui me préoccupe, aujourd'hui, c'est de répondre à l'exigence de garantir des temps d'intervention optimaux en cas d'incendie, et cela sur l'ensemble du territoire du canton. En effet, le SIS est un service très spécifique qui dépend de la Ville, mais qui a une vocation cantonale.

Je vous remercie de vos compliments de tout à l'heure, Mesdames et Messieurs, mais je vous avertis que la route est encore longue et que nous ne sommes pas au bout de nos peines. Comme l'a justement relevé le conseiller municipal Gauthier, le «gros morceau» sera la fusion organique du SIS et du SSA. Dans ce cadre, nous devons adapter les horaires de travail et les salaires des pompiers et prévoir leur affiliation à la même caisse de pension municipale, tout en examinant selon quelles modalités faire travailler ensemble ces deux corps professionnels d'urgence très particuliers.

Il est indispensable d'y parvenir! Comme je le disais tout à l'heure, c'est tout l'art de rendre possible ce qui est nécessaire. Ces difficultés, nous aurons à les surmonter ensemble à l'horizon du budget 2013 de la Ville de Genève, car la réalisation du projet ConvergenceS aura évidemment des impacts financiers. D'un côté, il y aura un contrat de prestations et donc des recettes émanant de l'aéroport; de l'autre, nous devons assumer des charges supplémentaires dues à la municipalisation du SSA.

Là n'est pas le moindre des paradoxes: si je mets de côté l'éventuelle municipalisation du secteur de la petite enfance au cours des années à venir, ce sera un magistrat de droite qui réalisera l'une des plus grosses municipalisations genevoises des temps actuels – mais cela, dans l'intérêt primordial de notre canton et de la sécurité de nos concitoyennes et concitoyens.

En conclusion, tel est le message que je souhaite vous adresser ce soir, Mesdames et Messieurs: merci de la qualité de votre travail, mais attention, ce n'est pas fini! Je sais pouvoir compter sur votre vigilance et sur votre souci de la qualité des prestations des services de secours. Nous poursuivrons le travail ensemble, dès le printemps prochain, dans le cadre de l'étude de la future proposition qui portera sur l'aspect organique du projet, à savoir la fusion du SIS et du SAS, ainsi que la gouvernance et l'organisation du futur corps unique de sapeurs-pompiers professionnels.

Notre objectif est de déposer ce projet de délibération à la session plénière du mois d'avril, afin qu'il revienne de commission au plus tard à la dernière session du mois de juin. Ainsi, nous pourrions intégrer l'impact financier du projet au budget 2013 – pour autant que cela vous agrée, naturellement. Je vous remercie encore de votre attention, Mesdames et Messieurs, et je me réjouis de poursuivre avec vous le débat sur ce dossier.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée sans opposition (59 oui et 1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 6 500 000 francs destiné aux études pour la construction d'une nouvelle caserne de sapeurs-pompiers en rive droite en bordure du site aéroportuaire dans la halle 7 située à la route des Batailleux 3/ Voie-des-Traz 40 sur la commune du Grand-Saconnex, dont à déduire la participation de 3 250 000 francs de Genève Aéroport et Palexpo, soit un montant net de 3 250 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 500 000 francs.

Art. 3. – Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 5 annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

La présidente. Le bureau du Conseil municipal a été saisi d'une motion d'ordonnancement du groupe Ensemble à gauche, qui demande le traitement en urgence de la motion M-996 de M^{mes} Vera Figurek, Salika Wenger, Maria Casares, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Christian Zaugg, Pierre Vanek, Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Julien Cart et Michel Chevrolet, intitulée «Arrêtez le carnage!». Cet objet figure à notre ordre du jour.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Il serait souhaitable de traiter rapidement la motion M-996, laquelle, à mon avis, ne nécessitera pas un très long débat – j'invite d'ailleurs les conseillers municipaux à être brefs.

Je soupçonne certains groupes de vouloir nous expliquer que la problématique de cette motion n'est pas du ressort du Conseil municipal et qu'il appartient à la Confédération de traiter ce genre d'objets. Mais justement, il est ici question de Genève! Nous devons savoir quelle ville nous voulons, qui nous acceptons d'y accueillir et comment.

Les considérants de la motion M-996 ne proviennent pas de mon groupe ou d'instances qui lui sont affiliées, mais tout simplement d'un rapport de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) au sujet de la situation au Kazakhstan. Ce document fait état d'atteintes aux droits de l'homme et à l'indépendance des médias, ainsi que d'un niveau élevé de corruption. Nous demandons au nom de quoi notre Ville cautionne ce genre de pratiques en accueillant sur son territoire des personnes directement impliquées dans les crimes commis par le régime kazakh.

La présidente. Exprimez-vous sur l'urgence, Madame Wenger!

M^{me} Salika Wenger. Madame la présidente, il est urgent de dire une fois pour toutes – et tout de suite – que Genève n'est pas un paradis fiscal pour dictateurs! Notre cité a une éthique et une image, et nous entendons qu'elles soient respectées par le Conseil d'Etat et toutes les personnes au pouvoir.

M. Michel Chevrolet (DC). Très chers collègues, le Parti démocrate-chrétien n'a pas l'habitude de se mêler des affaires internationales, le Conseil municipal n'ayant pas à prendre position à ce sujet.

Cependant, il y a quelques jours, Salika Wenger m'a transmis un petit film où l'on voyait comment des travailleurs kazakhs en grève dans leur pays pour réclamer une augmentation des salaires avaient quasiment été exécutés sur la place publique, au mois de décembre dernier, simplement parce qu'ils manifestaient.

Le Kazakhstan est soumis à un régime politique extrêmement autoritaire, dont les actions dépassent les limites de l'acceptable. J'ai donc décidé d'en parler à mon groupe, afin que nous nous mobilisions.

Pourquoi évoquer ce sujet au Conseil municipal de la Ville de Genève? Parce que notre cité accueille actuellement des membres de la famille du président du Kazakhstan, qui ont acheté des maisons à des prix extrêmement élevés sur son territoire – 70 millions de francs à Collonge-Bellerive! – et bénéficient de forfaits fiscaux. La semaine dernière, un article dans *Le Matin Dimanche* signalait que Genève octroyait même des permis de travail à des gens directement liés au régime kazakh.

Vu les problèmes que connaissent aujourd'hui nos banques et la place financière genevoise, je pense que notre municipalité doit montrer l'exemple et affirmer qu'elle n'accepte pas les fonds venus des dictatures qui outragent les droits de l'homme en tuant des manifestants sur la place publique. Genève a un rôle de symbole de paix à jouer au niveau international, elle se doit donc de réagir pour faire cesser l'infamie.

Par conséquent, le Parti démocrate-chrétien défendra l'urgence de la motion M-996, bien qu'il intervienne rarement dans le domaine des affaires internationales. Nous pensons qu'il est intolérable de continuer à cautionner le régime kazakh chez nous en laissant ses représentants habiter sur notre territoire.

La présidente. Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je rappelle pour la énième fois que nous en sommes au stade de la discussion sur l'urgence et qu'il s'agit donc, pour les différents groupes, de dire en quoi il est nécessaire de traiter la motion M-996 avant 23 h...

M. Carlos Medeiros (MCG). Comme vient de le dire Michel Chevrolet, nous ne pensons pas forcément que ce soit ici le lieu de discuter des affaires du monde, mais Salika Wenger a attiré notre attention sur des faits troublants. Dans le cas présenté, nous sommes confrontés à une situation un peu étrange, où des personnes mêlées à des crimes de sang et autres affaires graves peuvent s'installer chez nous sans aucun problème en achetant à des prix faramineux des objets immobiliers au bord du lac. Apparemment, cela ne gêne pas grand monde! Dans ces conditions, le Mouvement citoyens genevois entrera en matière sur l'urgence de la motion M-996, tout en se réservant d'adopter éventuellement une position différente lors du débat de fond.

M. Gary Bennaim (LR). Je m'exprimerai uniquement sur l'urgence... Justement, il est urgent que nous nous occupions des problèmes locaux! M^{me} Wenger

est peut-être intéressée par un siège d'observateur à l'Organisation des Nations Unies (ONU), pour traiter des problèmes du monde entier... Mais je crois que le Conseil municipal a suffisamment d'objets de proximité à traiter pour remplir ses séances. Si quelqu'un a envie de visiter Baïkonour ou la Kabardino-Balkarie, tant mieux pour lui! Il y a certainement beaucoup de problèmes qui se posent dans ces régions, mais il en va de même pour le monde entier.

Les personnes chargées des affaires internationales au niveau de l'Etat et de la Confédération sont suffisamment responsables pour que nous n'ayons pas à leur expliquer ce qu'elles ont à faire. En conclusion, n'oublions pas que nous ne sommes ni le Grand Conseil, ni le Conseil fédéral et encore moins l'ONU! Il est urgent de rappeler que nous sommes le conseil délibératif d'une commune peut-être moins petite que d'autres, mais son rôle se limite aux affaires locales. Le Parti libéral-radical considère donc qu'il n'est absolument pas urgent de traiter la motion M-996 ce soir.

M. Alberto Velasco (S). Je tiens d'abord à rendre hommage à notre collègue Michel Chevolet, qui a démontré de manière très explicite pourquoi nous devons accepter l'urgence de la motion M-996.

Hier, M. Pagan a évoqué le problème de la lex Koller, à savoir la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger; un article assez éloquent à ce sujet a d'ailleurs été publié récemment dans *Le Courrier*. Or, la motion M-996 relève bel et bien de la problématique du blanchiment d'argent par le biais de l'immobilier. Et cela se passe à Genève! Il me semble bien que Colonge-Bellerive fait encore partie de notre canton – à moins qu'elle ait demandé l'indépendance! Dans ce cas, je prie le Conseil municipal d'excuser ma digression inadéquate...

En tant que Genevois, nous nous intéressons à ce qui se passe dans notre République. Je pense donc que l'urgence de la motion M-996 se justifie, et nous la voterons.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 47 oui contre 18 non (3 abstentions).

La présidente. La motion M-996 sera traitée à la séance de 20 h 30.

- 5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 août 2011, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29713-A-231, qui prévoit la construction de quatre bâtiments de logements et un bâtiment de logements et d'activités sur 21 parcelles situées entre la rue Edouard-Rod, la rue Soubeyran et l'avenue Soret, feuilles 33 et 34 du cadastre de la commune de Genève (PR-914 A)¹.**

Rapport de M^{me} Mireille Luiset.

La commission de l'aménagement et de l'environnement, sous la présidence de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle, a étudié cette proposition lors de la séance du mardi 8 novembre 2011.

La rapporteuse remercie chaleureusement M. Ozcan Yilmaz pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

Rappel de la proposition

Le quartier est pourvu d'un parc public (parc des Franchises) et d'infrastructures scolaires (école des Franchises, collègue Henry-Dunant). Sis entre la rue de Lyon et la route de Meyrin, il est desservi par les transports publics (ligne de tramway Cornavin-Meyrin-CERN). Il se situe à proximité d'activités et de surfaces commerciales (Planète Charmilles).

Ce projet de plan localisé de quartier, qui se situe dans le prolongement des plans localisés de quartier (PLQ) N^{os} 29462-231 et 29656-231, prévoit:

- l'édification de trois bâtiments d'une hauteur de R+5 et un bâtiment de R+7;
- la réalisation d'environ 290 logements;
- un indice d'utilisation du sol (IUS) de 1,75 maximum, soit une surface brute de plancher de 30 661 m² (logements : 29 088 m², activités: 1 573 m²);
- la création d'un parking souterrain destiné aux habitants et aux employés;
- conformément aux recommandations de la Direction générale de la mobilité (DGM), le projet prévoit un nombre total de 260 places de stationnement;

¹ Proposition, 1004.

- l'abattage d'une partie de la végétation existante à l'intérieur du périmètre dont la conservation n'a pas été requise par la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP);
- l'implantation des bâtiments projetés tient compte des arbres situés au centre du périmètre concerné, ainsi que du cèdre situé sur la parcelle 1207;
- une cession gratuite au domaine public le long de la rue Édouard-Rod et de la rue Soubeyran au profit d'un passage pour piétons et cycles. Une autre pour l'aménagement d'un parc public sur les parcelles N^{os} 1147, 1225 et 1226;
- la réservation de servitudes de passage public pour piétons permettant d'améliorer la perméabilité entre la rue Edouard-Rod, la rue Soubeyran et l'avenue Soret;
- le projet portant sur la réalisation de logements et de relativement peu d'activités, le DS OPB II a été retenu pour l'ensemble du périmètre.

Audition de M. Rémy Pagani, vice-président du Conseil administratif, de M. Farès Derrouiche, du Service des plans d'affectation et requêtes (DCTI), de MM. Jérôme Urfer, architecte-urbaniste, et Gilles Doessegger, adjoint de direction du Service d'urbanisme

M. Pagani précise qu'il est là pour résumer les projets et cite les PLQ qui lui tiennent à cœur et qui ont pour but de construire 350 logements (100 par la Ville de Genève) par an.

Il mentionne que des PLQ anciens (5 ans ou plus) sont réactivés et il aborde le sujet des expropriations qui peuvent être exécutées. Après plus de 5 ans, il est possible de procéder à des expropriations. Le PLQ 29713 A, objet de la proposition PR-914, est dans la ligne de la stratégie d'exécution des projets de la Ville et du Canton quant aux constructions de logements.

Présentation du projet par M. Derrouiche, qui s'appuie sur une projection PowerPoint.

Il nous précise qu'environ la moitié des terrains appartient à la Ville et à l'Etat.

Le périmètre dont il est question est à dominance de logements (densité de $\geq 1,5$), avec une zone de verdure et une voie de mobilité douce.

Les caractéristiques du projet sont:

- préservation autant que possible de la végétation existante – espace public prolongé, parc central, espaces d'activités ($\geq 1500 \text{ m}^2$) et construction de 290 logements;

Proposition: plan localisé de quartier à la rue Edouard-Rod

- édification de trois bâtiments d'une hauteur de R+5 et d'un bâtiment de R+7 avec un indice d'utilisation du sol (IUS) de 1,75 maximum, soit une surface brute de plancher de 30 661 m² (logements: 29 088 m²; activités: 1573 m²) et création d'un parking souterrain destiné aux habitants et aux employés (260 places, selon recommandation de la DGM).

M. Urfer nous informe que ce périmètre a fait l'objet de plusieurs PLQ. Après leur mise à l'enquête publique du 22 mai 2009, il y a eu une révision globale pour garantir une cohérence d'ensemble et une meilleure utilisation du sol, la densification a été augmentée (voir le projet, toute la présentation y est exposée).

Il nous expose aussi les revendications des habitants:

- refus de vente de la part de certains propriétaires;
- accès au parking souterrain mal placé;
- places de stationnement pour les véhicules deux-roues motorisés;
- enquête publique en période de vacances, etc. (Au total: 6 observations.)

L'Etat s'est engagé à construire 60% de logements sociaux.

En résumé, les commentaires du Conseil administratif sont: harmonisation des projets en réalisation, espaces publics répondant aux attentes des habitants, haute performance énergétique, construction répondant au besoin de logements et places de stationnement pour voitures, vélos et deux-roues motorisés.

Question d'un commissaire (UDC): que signifie le «A» dans le N° des PLQ?

Réponse: il s'agit d'anciens PLQ modifiés et renumérotés par l'ajout du «A».

Autre question du même commissaire (UDC): quels sont les délais d'exécution?

Réponse: on peut imaginer qu'on puisse construire dans les 24 mois.

Question d'une commissaire (EàG): quel est le nombre de logements sociaux? Si on note une certaine quantité de logements HBM, pourquoi ne pas mentionner leur nombre et le nombre de m² des logements sociaux?

Réponse: le droit à bâtir concerne les 7000 m² sur lesquels M. Muller s'est engagé à construire 60% de logements HBM.

La même commissaire (EàG) demande qu'il y ait une garantie de logements sociaux.

Un commissaire (UDC) répond qu'il est prévu 60% en logements HBM dans le PLQ, que M. Muller a pris un engagement écrit; il précise qu'on n'a pas de moyens de contrainte légaux mais que la Ville luttera pour que ces terrains soient consacrés à la construction de logements sociaux.

Une commissaire (EàG) déclare que le logement HBM n'est pas le moyen d'avoir des logements très bon marché (3600 francs/pièce/année pour les logements HBM).

Question d'un commissaire (UDC): en ce qui concerne les oppositions de propriétaires; où en sont les procédures?

Réponse: il y a eu 6 observations de propriétaires, auxquelles il a été répondu qu'ils ne seront pas expulsés, et qu'ils obtiennent une garantie de droit à bâtir.

Question du même commissaire (UDC): en ce qui concerne les places de parking pour les deux-roues motorisés en sous-sol et en surface, qu'est-il prévu?

Réponse: il est prévu 360 places, 150 en surface et le reste en sous-sol et rez.

Une commissaire demande ce qui se passe si un propriétaire veut construire lui-même.

Réponse: c'est possible, selon les droits à bâtir accordés. Le droit de préemption s'applique en zone de développement; si un privé veut construire du logement, la Ville ou la commune ne préempte pas, c'est logique, s'il s'agit de construction de logements correspondant aux normes du PLQ.

La présidente demande si la FPLC est propriétaire dans ce projet.

Réponse: non, il s'agit du constructeur.

Une commissaire s'interroge quant aux garanties de respect de l'engagement de M. Muller pour les logements sociaux.

Un commissaire (UDC) répond: l'Etat est propriétaire et s'est engagé, pourquoi se contredirait-il?

Un commissaire (LR) relève: l'article 3 est ridicule et inutile, car de toute façon c'est de la compétence du service cité de connaître les nouvelles normes en vigueur et, par conséquent, d'autoriser la dérogation de 10%. Il relève certaines contradictions, voir redondances quant aux textes de lois Minergie et Minergie-P.

Il propose de supprimer les articles 3 et 4.

Réponses un peu confuses des auditionnés, en bref:

La Minergie-P n'est pas le haut standard énergétique. Il est très difficile de concilier la construction de 60% de logements sociaux avec l'application de Minergie-P. La loi sur l'énergie votée dernièrement comporte une lacune, soit l'oubli de modifier l'article dérogatoire de la LGZD.

Un commissaire (UDC) a l'impression que l'article 3 est contre la densification (art. 3 pour bloquer la «surdensification» d'une zone...). Il demande ce qu'en pense le Conseil d'Etat.

Réponse: les services compétents étudient cette réserve.

Le même commissaire précise qu'il est peu satisfait de la qualité des dossiers proposés.

Un commissaire (LR) demande s'il ne faut pas demander d'autorisation pour les dérogations (il mentionne le cas des Allières où la démarche n'avait pas été faite) et s'il est possible de faire plus que R+5. Il précise que l'Etat peut refuser la dérogation.

Réponse: hormis le cas des Allières, le bonus de 10% est en général demandé.

Un commissaire (LR) se demande si Vieusseux est le quartier idéal pour les pourcentages envisagés (LUP 30% et libre 40%) et il aborde la problématique de la mixité sociale.

Réponse: on mentionne les prix des loyers, soit de 3600 à 4200 francs.

Le commissaire (LR) précise que ce n'était pas sa question.

Enchaînement un peu confus de la part des auditionnés qui terminent là leur présentation du projet.

Proposition d'amendement d'un commissaire (LR):

- supprimer l'article 2 qui complique inutilement la procédure;
- supprimer l'article 3;
- supprimer l'article 4, dans ces 2 cas, car les articles sont redondants.

Son groupe (LR) votera le projet quel que soit le résultat des votes quant aux amendements proposés.

Une commissaire déclare vouloir s'abstenir au sujet des articles 3 et 4 dont elle n'appréhende pas les conséquences, et estime que l'article 2 est indispensable si le Conseil administratif veut faire pression sur le Conseil d'Etat.

Un commissaire (S) pense qu'il faut tenir compte des rapports inégaux entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat et maintenir l'article 2. Il rappelle les résultats des dernières votations sur la densification et approuve la teneur de l'article 3.

Une commissaire (Ve) dit ne pas être d'accord sur le fait que l'article 2 n'est d'aucune utilité. Selon elle, l'argument de la redondance n'est pas suffisamment fort pour supprimer cette clause. Elle pense que celle-ci doit être maintenue.

Une commissaire (DC) déclare que son groupe approuve les amendements des articles 3 et 4 mais qu'elle ne votera pas l'amendement de l'article 2.

Une commissaire (MCG) déclare que ce genre d'article aboutit régulièrement à un bras de fer entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat, qui a souvent pour résultat de bloquer les projets, ce qui est contraire aux intérêts de la population et coûte aux contribuables. Elle déclare que son groupe votera les amendements.

Un commissaire (UDC) estime que les rapports entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat sont conflictuels et pense que ces articles sont une forme de garantie que le Conseil municipal prend. En ce qui concerne l'engagement pris par M. Muller, il s'agit d'une garantie du chef du département et non pas de celle du Conseil d'Etat. Il propose de conserver le projet d'arrêté sans modification.

Une commissaire (MCG) cite les articles 3 et 4, et déclare qu'il n'est pas très diplomatique de s'exprimer de cette façon à l'égard du Conseil d'Etat. Selon elle, cela n'est pas en faveur du développement d'une bonne collaboration entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat de s'exprimer ainsi. Elle approuve les amendements.

Une commissaire (DC) dit qu'une lettre d'un conseiller d'Etat n'est pas un contrat. Elle dit qu'il n'est pas inutile ni redondant de maintenir cet article dans l'arrêté.

La présidente soumet au vote le projet de délibération.

- Article premier: il est accepté à l'unanimité.
- Article 2: la proposition d'amendement, soit la suppression de l'article 2, est refusée par 9 non (2 UDC, 1 DC, 3 S, 1 Ve, 2 EàG) contre 5 oui (2 MCG, 3 LR).
- Article 3: la proposition d'amendement, soit la suppression de l'article 3, est acceptée par 7 oui (2 MCG, 1 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 6 non (3 S, 1 Ve, 2 EàG) et 1 abstention (UDC).
- Article 4: la proposition d'amendement, soit la suppression de l'article 4, est acceptée par 7 oui (2 MCG, 1 UDC, 1 DC, 3 LR) contre 7 non (2 EàG, 1 UDC, 3 S, 1 Ve).

La présidente soumet au vote la délibération ainsi amendée. Elle est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information;

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logements d'utilité publique du 24 mai 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – De donner un préavis favorable en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier 29713-A-231, qui prévoit la construction de quatre bâtiments de logements et un bâtiment de logements et d'activités sur vingt et une parcelles situées entre la rue Edouard-Rod, la rue Soubeyran et l'avenue Soret, feuilles 33 et 34 du cadastre de la Ville de Genève.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif d'engager les démarches auprès du Conseil d'Etat afin qu'il honore ses engagements en réalisant au minimum 7000 m² de surface brute de plancher en logements de catégorie HBM dans le PLQ 29713-A.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'amendement de la commission visant la suppression de l'article 3 est mis aux voix; il est refusé par 32 non contre 27 oui.

Mis aux voix, l'amendement de la commission visant la suppression de l'article 4 est refusé par 35 non contre 28 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération initiale est acceptée sans opposition (61 oui et 1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information;

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logements d'utilité publique du 24 mai 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – De donner un préavis favorable en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29713-A-231, qui prévoit la construction de quatre bâtiments de logements et un bâtiment de logements et d'activités sur vingt et une parcelles situées entre la rue Edouard-Rod, la rue Soubeyran et l'avenue Soret, feuilles 33 et 34 du cadastre de la Ville de Genève.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif d'engager les démarches auprès du Conseil d'Etat afin qu'il honore ses engagements en réalisant au minimum 7000 m² de surface brute de plancher en logements de catégorie HBM dans le plan localisé de quartier 29713-A.

Art. 3. – De charger le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat de supprimer la mention prévoyant que «la haute performance énergétique, reconnue comme telle par le service compétent, d'une construction prévue par un plan localisé de quartier constitue un motif d'intérêt général justifiant que le projet de construction s'écarte de ce plan et que dans cette hypothèse, la surface de plancher constructible peut excéder de 10% au maximum celle qui résulterait de la stricte application du plan» dans la mesure où l'article 15, alinéa 1, de la loi sur l'énergie rend la haute performance énergétique obligatoire pour tous bâtiments neufs.

Art. 4. – De charger le Conseil administratif d'inviter le Conseil d'Etat à clarifier le cadre légal relatif aux standards énergétiques en initiant une modification de l'article 3, alinéa 5, de la loi générale sur les zones de développement – LGZD.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

6.a) Projet de délibération du 30 janvier 2012 de M^{me} Maria Casares, MM. Pierre Gauthier et Pierre Rumo: «Exonération du paiement de la médaille pour chiens» (PRD-26)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de trois de ses membres,

décide:

Article unique. – Les personnes au bénéfice de prestations versées par le Service des prestations complémentaires possédant un chien de compagnie (au sens de l'article 69, alinéa 1, lettre b), de l'ordonnance sur la protection des animaux) ainsi que les personnes souffrant d'un handicap utilisant un chien de travail ou un chien de handicapé (au sens de l'article 69, alinéa 2, lettres b) et c), de l'ordonnance précitée) sont exonérées du paiement de l'émolument administratif pour l'achat de la marque de contrôle annuelle pour chiens pour autant qu'elles soient domiciliées en Ville de Genève.

Cette délibération entre en vigueur après le délai référendaire.

¹ Annoncé, 4248. Motion d'ordonnancement, 4374..

6.b) Projet de délibération du 22 novembre 2011 de MM. Carlos Medeiros, Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Laurent Leisi et M^{me} Danièle Magnin: «Aidons les personnes âgées à l'AVS et à l'AI: supprimons le centime additionnel communal sur les chiens» (PRD-17)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Dans une société de plus en plus déshumanisée où la solitude fait des dégâts, les animaux domestiques ont une fonction importante. En particulier, les personnes âgées trouvent là un réconfort.

Pour certains, la possession d'un chien représente un effort financier important qui se fait parfois au détriment d'autres dépenses nécessaires. Il n'est pas acceptable que nous limitons ainsi leur pouvoir d'achat général.

Rappelons que la taxation, tout à fait injuste, augmente pour le deuxième chien, puis pour le troisième, passant à 147 francs puis à 207 francs. Que se passe-t-il si un enfant, un parent ou un voisin vous remet un deuxième ou un troisième chien? Faut-il les euthanasier?

A l'impôt cantonal s'ajoute donc le centime additionnel communal qui, dans notre ville, représente 461 francs par an pour trois chiens, un poids excessif pour de petits budgets. Car, nous devons le reconnaître, le chien a une fonction sociale.

Nous ne devons pas punir les propriétaires de chiens. Au contraire, nous devons soutenir cette exonération de taxe, parce qu'il est inacceptable qu'une personne âgée se prive du nécessaire pour pouvoir financer les dépenses de son compagnon préféré.

Vouloir taxer les chiens des personnes à l'AVS et à l'AI, c'est vouloir pénaliser des personnes souvent isolées, qui trouvent un réconfort dans leur compagnon. Pour cette raison, nous vous proposons une exonération du centime additionnel municipal.

Considérant:

- la fonction très positive des chiens, qui sont des compagnons fidèles;
- le rôle indispensable qu'ils jouent pour les personnes âgées à l'AVS ou à l'AI dans une société où la solitude fait des dégâts;

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 2641 et 2662.

- l'effort financier important que représente un animal domestique pour de petits budgets;
- que la Ville de Genève réclame des centimes additionnels à l'impôt sur les chiens;
- la nécessaire solidarité envers les personnes âgées ou à l'AI,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition des signataires,

décide:

Article unique. – Les personnes au bénéfice de l'AVS ou de l'AI sont exonérées du centime additionnel municipal de l'impôt sur les chiens.

Préconsultation

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération PRD-26 est acceptée par 39 oui contre 10 non (7 abstentions).

M. Pierre Gauthier (EàG). Comme je l'ai dit hier lors de la discussion sur l'urgence, le projet de délibération PRD-26 n'est pas forcément d'une grande importance au plan budgétaire, son acceptation ne risquant pas de ruiner la Ville de Genève... Nous avons demandé l'urgence, car le paiement de l'émolument administratif communal pour l'achat de la marque de contrôle annuelle pour chiens doit être effectué avant le 1^{er} avril.

Lorsque nous nous penchions sur la terrible gabegie causée par la mise en place du nouveau réseau des Transports publics genevois (TPG), nous avons été alertés par un certain nombre de personnes qui utilisent des chiens de travail ou de handicapé. Elles nous ont signalé que la Ville était quasiment la seule commune du canton à demander – comme la législation l'y autorise, certes – un émolument pour délivrer la médaille pour chien certifiant que son propriétaire est en règle avec la loi. Il nous semble un peu mesquin de demander à des personnes handicapées obligées d'avoir un chien de travail le paiement de cet émolument symbolique de 10 francs.

En outre, certaines personnes âgées vivant dans des conditions relativement précaires avec un chien pour compagnon – parfois même pour seul compagnon –

sont également soumises au paiement de cet émolument de 10 francs pour obtenir cette fameuse médaille. Je parle ici des bénéficiaires des allocations octroyées par le Service cantonal des prestations complémentaires, qui sont donc des gens en grande difficulté financière.

Nous estimons que ces deux catégories de la population – les handicapés ayant un chien de travail et les personnes âgées bénéficiaires des prestations complémentaires – pourraient être exonérées du paiement de cet émolument de 10 francs sans que le budget impressionnant de la Ville de Genève ne soit mis en danger.

La présidente. Monsieur Gauthier, demandez-vous la discussion immédiate ou le renvoi du projet de délibération PRD-26 en commission?

M. Pierre Gauthier: La discussion immédiate, Madame la présidente.

M. Carlos Medeiros (MCG). Il y a quelque chose d'intéressant, dans la tournure que prend ce débat... En effet, quand le Mouvement citoyens genevois a proposé le projet de résolution PRD-17 intitulé «Aidons les personnes âgées à l'AVS et à l'AI: supprimons le centime additionnel communal sur les chiens», un monsieur sur les bancs d'en face nous a accusés en ricanant de donner trop de poids à ce problème, alors qu'il y a des affaires beaucoup plus importantes à régler. Eh bien, je me réjouis de voir que lui et ses collègues ont aujourd'hui changé d'avis! Apparemment, certaines personnes concernées sont allées leur parler – mais je tiens à préciser qu'elles se sont adressées à nous avant!

Le problème se pose surtout pour les personnes souffrant de certains types de handicap permanents pas toujours reconnus à leur juste importance, notamment les malvoyants. Pour ces gens-là, le chien de travail représente une aide nécessaire, tant sur le plan des tâches ménagères quotidiennes qu'au niveau psychologique.

Nous demandons donc de lier le traitement de notre projet de délibération PRD-17 à celui du projet de délibération PRD-26 (*liés au Mémorial*), car il nous apparaît que les deux vont dans le même sens. Les personnes au bénéfice de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) ou de l'assurance invalidité (AI) doivent être exemptées automatiquement de l'émolument communal sur les chiens, dont je signale au passage qu'il est l'un des plus élevés du canton.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je reconnais tout d'abord que l'urgence du projet de délibération PRD-26 découle

d'une bonne intention, de la part de ses auteurs. Cependant, les Verts mettent le doigt sur un problème récurrent avec ce genre d'objets: l'exonération demandée vise des personnes très ciblées – ici, les handicapés devant utiliser un chien et les bénéficiaires des prestations complémentaires. Nous posons la question: pourquoi seulement elles, et pas les personnes au bénéfice d'autres types d'assistance? Pourquoi pas celles qui gagnent juste trop pour y avoir droit? Telle est, à notre sens, la difficulté de la problématique des diverses exonérations.

Nous estimons donc que le projet de délibération PRD-26 mérite d'être étudié en commission. Nous avons bien compris que l'urgence avait été demandée pour des questions de délais mais, compte tenu du faible montant de l'émolument sur les chiens, nous pensons qu'il est possible d'attendre le résultat de cet examen approfondi. Ainsi, nous nous ferons une idée plus précise des retombées financières de l'exonération demandée dans le budget de la Ville – détail que les auteurs du projet de délibération ne mentionnent pas – et des modalités de son application. Ce ne sont pas les exonérations en tant que telles qui nous posent problème, mais leur mise en œuvre concrète et la définition claire des catégories de personnes qui pourraient en bénéficier.

Mis à part notre demande de renvoi en commission, nous soumettons au Conseil municipal un amendement consistant à supprimer les trois premières lignes de l'article unique du projet de délibération PRD-26 et à ajouter une précision à la fin de son intitulé, modifié comme suit:

Projet d'amendement

«Article unique. – Les personnes souffrant d'un handicap utilisant un chien de travail ou un chien de handicapé (au sens de l'article 69, alinéa 2, lettres b) et c), de l'ordonnance sur la protection des animaux) sont exonérées du paiement de l'émolument administratif pour l'achat de la marque de contrôle annuelle pour chiens pour autant qu'elles soient domiciliées en Ville de Genève. Toute autre personne peut déposer une demande d'exonération à la Ville de Genève, qui statuera au cas par cas.»

Nous demandons le renvoi du projet de délibération PRD-26 ainsi amendé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, afin qu'elle mène une étude complète sur les tenants et les aboutissants de ce type d'exonérations et définisse clairement les catégories de personnes auxquelles elles sont adressées.

La présidente. M. Medeiros a formellement demandé de lier le traitement du projet de délibération PRD-17 à celui du projet de délibération PRD-26. Je mets

aux voix cette demande; si elle est acceptée, les orateurs pourront s'exprimer sur les deux objets. Bien entendu, les votes seront distincts.

Mise aux voix, la proposition ci-dessus est acceptée sans opposition (61 oui et 3 abstentions).

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien est très divisé sur cette problématique. Certains d'entre nous estiment qu'il n'y a pas lieu d'entrer en matière, tout le monde étant soumis à l'impôt et les distinctions à établir pour définir les catégories de personnes exonérées risquant de s'avérer vraiment trop compliquées. D'autres – dont je suis, en tant que propriétaire de chien – bien conscients de toute l'affection que peut apporter un chien à tout un chacun, plaident en faveur de ces deux projets de délibération qu'ils sont d'accord d'examiner.

A mon avis, la meilleure suggestion émane des Verts, qui ont demandé leur renvoi en commission. Dans ce cadre, nous pourrions définir les catégories de personnes qui auraient besoin d'être exonérées de la taxe sur les chiens et évaluer l'action à mener dans ce sens, comme le propose le Mouvement citoyens genevois. Peut-être déboucherons-nous sur d'autres problématiques concernant la population très ciblée des personnes bénéficiaires de prestations complémentaires, de l'AVS ou de l'AI qui utilisent un chien de travail.

En tout cas, je crois qu'il serait bon de faire un petit tour en commission pour traiter ces deux objets, bien analyser leur contexte et mieux appréhender la problématique générale des personnes concernées. Nous disons donc oui à cette approche humaine et sociale!

M^{me} Natacha Buffet (LR). La même question se pose également au groupe libéral-radical, car nous ne sommes pas du tout opposés aux chiens. Je souligne cependant quelques points. Tout d'abord, le projet de délibération PRD-26 laisse croire que personne n'a encore droit à l'exonération demandée, alors que certaines personnes handicapées ayant un chien de travail en bénéficient déjà. L'intitulé de cet objet ne le précise pas en ces termes, ce que nous regrettons.

En outre, il n'y est nullement fait mention des coûts de cette opération. Nous ne voulons pas tout baser sur des questions financières, mais je rappelle quand même que l'émolument communal sur les chiens correspond simplement aux frais administratifs générés par la gestion de l'octroi des marques de contrôle annuelles. Si nous exonérons certaines catégories de personnes du paiement de cet émolument, elles n'en devront pas moins aller chercher la marque de contrôle et les frais administratifs resteront les mêmes.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous sommes d'accord de discuter de cette problématique relativement importante tout de même, mais en commission. Nous ne voyons pas comment nous pourrions, ce soir en séance plénière, définir clairement les tenants et les aboutissants des deux projets de délibération PRD-26 et PRD-17 ni nous prononcer sur de quelconques amendements.

La présidente. Les deux prochains orateurs inscrits au tour de parole étant membres du Mouvement citoyens genevois, je demande à l'un ou à l'autre de présenter le projet de délibération PRD-17. Cette introduction tiendra lieu, comme il se doit, d'ouverture de la préconsultation sur cet objet.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Pour ma part, je suis assez choquée de la manière dont la Ville a fixé un impôt supplémentaire sur les chiens qui vient s'ajouter à celui perçu par l'Etat. Le Canton perçoit un impôt de 50 francs pour un chien, majoré de 4 francs pour le fonds des épizooties et de 1 franc pour une assurance. Si on a deux chiens, comme par hasard, le second coûte plus cher que le premier, soit 70 francs! Je trouve cela assez spécial... Et si on a trois chiens, l'impôt sur le troisième s'élève à 100 francs!

Pour quelle raison – qui m'échappe complètement – la Ville a-t-elle décidé de doubler tout simplement cet impôt? Il passe ainsi de 50 à 100 francs pour un chien, auxquels s'ajoutent les 5 francs du fonds des épizooties et de l'assurance, puis de 70 à 140 francs pour le deuxième chien et, enfin, de 100 à 200 francs pour le troisième. On se demande bien pourquoi! On dirait que notre municipalité a pour seul objectif d'empêcher les gens qui aiment les chiens d'en avoir plus d'un – ou, éventuellement, plus de deux.

A cela s'ajoute l'obligation de n'acquérir que des chiens d'élevage. De la sorte, les éleveurs doivent payer la taxe sur tous les chiots de chaque nouvelle portée, ce qui n'empêche pas que leurs acquéreurs ultérieurs repaient la même taxe au moment de l'achat! Ce système est d'une injustice flagrante!

Il me semble donc que nous devons au moins dispenser les personnes vivant dans des conditions précaires de payer le centime additionnel municipal de l'impôt sur les chiens, qu'il s'agisse de gens âgés, malades ou handicapés. A mon sens, nous avons l'obligation morale de supprimer cette taxe pour aider les amis des animaux dont le chien est parfois le seul compagnon. C'est cette catégorie de la population que nous visons dans le projet de délibération PRD-17.

M. Carlos Medeiros (MCG). Comme vient de le dire ma collègue, la problématique de l'impôt sur les chiens est toujours la même. J'ai sous les yeux

les tarifs communaux 2012 de la médaille pour chiens en Ville de Genève, et je constate une fois encore que plus notre municipalité est riche, moins ses citoyens ont d'argent! On me dira qu'il en va ainsi dans la plupart des domaines...

J'ai parlé de la question de la médaille pour chiens à M. Maudet, et il m'a répondu que la Ville avait besoin de moyens financiers pour assurer le nettoyage de la voirie. Mais il s'agit ici d'un cas concret, et je fais justement de la politique pour traiter de cas concrets qui concernent directement les gens. Ici, on parle de personnes défavorisées. Certes, il y a des prestataires de l'AVS qui ont des chiens mais ne manquent pas de moyens financiers... Je serais tenté de penser que ceux-là, qui vivent dans les quartiers «riches», font partie des donateurs de la Société protectrice des animaux (SPA) et défendent ainsi à leur manière la même cause que nous.

Mais les autres, qui sont moins fortunés, ont besoin de notre soutien. Les cas concrets que j'avais évoqués à l'époque du dépôt du projet de délibération PRD-17 en avaient fait ricaner certains, qui proposent aujourd'hui des mesures analogues aux nôtres...

Malheureusement, les établissements médico-sociaux (EMS) de notre canton qui acceptent les animaux de compagnie sont rarissimes. Quand une personne âgée devient pensionnaire, elle doit confier son ou ses chiens à quelqu'un – par exemple à sa copine qui les promenait le dimanche dans les parcs et qui les lui amènera en visite à son EMS. Nous savons, par des cas réels qui nous ont été rapportés, que l'un des grands plaisirs de ces personnes âgées est de revoir un moment leur petit chien qu'elles ont dû abandonner en quittant leur domicile.

Mais leur ami ou leur amie qui a joué au bon Samaritain en accueillant du jour au lendemain son ou ses chiens doit tout à coup payer plusieurs centaines de francs de taxe par année! Tout cela parce que les autorités considèrent que, si vous aimez les chiens et que vous en avez plusieurs, vous devez en payer le prix! Mesdames et Messieurs, ce ne sont pas ces gens âgés qui ont trois pitbulls à la maison ou trois bergers allemands pour la frime! D'ailleurs, la mémé de Chêne-Bourg – je l'appelle ainsi en toute amitié – qui s'est fait agresser l'autre jour n'aurait peut-être pas eu ce problème si elle avait été accompagnée par un clébard pareil! Non, il s'agit ici de tout petits chiens qui créent un lien social très important entre les gens.

Or, nous siégeons justement dans ce plénum pour traiter ce genre de problèmes – et non pas seulement des questions liées aux affaires internationales, comme dans le cas du Kazakhstan que nous évoquions tout à l'heure. Que pouvons-nous faire concrètement, aujourd'hui, pour aider les bénéficiaires de l'AVS et de l'AI propriétaires de chiens? Exonérer ces classes de population parmi les plus défavorisées du centime additionnel municipal de l'impôt sur les chiens. Je vous le garantis, Mesdames et Messieurs: c'est pour mener cette politique-là – entre autres – que le Mouvement citoyens genevois a été élu!

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Chers collègues, je suis très contente d'entendre M. Medeiros dire que l'on doit exonérer les personnes défavorisées de la taxe sur les chiens. Cependant, le projet de délibération PRD-17 déposé par son groupe ne demande pas exactement cela, puisqu'il ne mentionne que les bénéficiaires de l'AVS et de l'AI...

Les diverses interventions des uns et des autres, dans ce débat, nous confortent dans l'idée qu'un tour en commission s'avère indispensable. Nous aurons ainsi l'opportunité de prendre connaissance de tous les éléments concernant la problématique de l'impôt sur les chiens, notamment quant à l'origine et à la raison d'être de la taxe communale. A ce titre, je rappelle que les taxes perçues par la Ville sont souvent basées sur le principe du pollueur-payeur. Dans le cas présent, tous les propriétaires de chiens – défavorisés ou non – engendrent un certain nombre de nuisances dont il faut tenir compte au niveau du domaine public, ce qui explique peut-être l'instauration de l'émolument communal.

On peut contester son bien-fondé dans le cas de certaines catégories de population, mais il faut définir lesquelles et à quelles conditions. Nous ne pouvons le faire dans l'urgence au cours d'une séance plénière, c'est pourquoi nous demandons le renvoi en commission des projets de délibération PRD-26 et PRD-17. Avant de procéder à leur examen, je vous recommande, Mesdames et Messieurs, de vous munir de la récente réponse du Conseil administratif à la pétition P-101 de la Société genevoise pour la protection des animaux en faveur des propriétaires de chiens, car ce document apporte des informations susceptibles de répondre à certaines questions que vous pourriez vous poser.

Pour résumer, je répète que les Verts sont favorables à la liaison des deux projets de délibération PRD-26 et PRD-17, comme l'a montré notre vote de tout à l'heure, ainsi qu'à leur renvoi en commission, afin que les aspects financiers et sociaux et les modalités d'application des exonérations demandées soient étudiés de manière approfondie. Nous pourrons ainsi prendre position sur la base d'un rapport complet et circonstancié.

M^{me} Olga Baranova (S). Chers collègues, au nom du groupe socialiste, je vous invite à renvoyer les deux projets de délibération PRD-26 et PRD-17 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Il est vrai que les socialistes sont généralement très favorables aux impôts, notamment progressifs. Néanmoins, nous sommes parfois plus sceptiques en ce qui concerne les taxes ne dépendant pas du revenu des personnes.

Ce soir, nous voulons faire un geste marquant en faveur des personnes défavorisées, pauvres ou handicapées dans notre canton et notre ville, ce d'autant plus que d'autres communes les exonèrent déjà du paiement de la taxe sur les

chiens. Toutefois, nous refuserons l'amendement des Verts, car le traitement des demandes d'exonération au cas par cas tel qu'il le suggère entraînerait un risque important d'arbitraire.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce débat me semble aussi surréaliste et inutile que le précédent sur le Kazakhstan! On entend vraiment n'importe quoi, dans cette enceinte!

Le Mouvement citoyens genevois étant le seul parti à s'être opposé à la nouvelle loi concernant l'impôt sur les chiens – il s'agit bien d'un impôt, Madame Baranova, et non d'une taxe – on peut comprendre qu'il souhaite y revenir. Mais trouvez-vous normal, vous autres, de revoter sur un principe récemment entériné par la population avec un taux d'acceptation assez élevé?

Nous n'accepterons donc pas le projet de délibération PRD-17 du Mouvement citoyens genevois, car nous ne souhaitons pas abolir un impôt voté par le peuple il y a très peu de temps. De toute manière, il est possible d'y revenir lors du débat budgétaire pour l'année 2013, où il suffirait de proposer un amendement pour amputer la rubrique budgétaire concernée du montant équivalent à l'impôt sur les chiens. Il est donc inutile d'étudier cet objet aujourd'hui.

S'agissant du projet de délibération PRD-26, je rappelle que les personnes concernées qui utilisent un chien de handicapé sont déjà exonérées du montant de la taxe, comme le prévoit l'article 394 de la loi récemment votée sur l'impôt sur les chiens. Evidemment, le projet de délibération PRD-26 concerne l'émolument administratif municipal et non l'impôt lui-même, il me semble que plusieurs de mes préopinants les ont confondus. Pour cette raison, les deux projets de délibération PRD-26 et PRD-17 n'auraient pas dû être liés, car ils portent sur deux types de taxation distincts.

Nous estimons que tout acte administratif doit faire l'objet d'un émolument, au moins pour couvrir les frais entraînés par le traitement des dossiers et, dans le cas présent, l'octroi de la médaille pour chiens. Il ne me semble pas qu'il vaille la peine de consacrer trop de temps à débattre d'un émolument de 10 francs... Nous serions disposés à renvoyer le projet de délibération PRD-26 en commission des finances, afin que tout le monde sache combien coûte vraiment la gestion de la médaille pour chiens et puisse se rendre compte de l'utilité de maintenir l'émolument y afférent. Néanmoins, nous préfererions refuser sur le siège ce soir les deux projets de délibération.

M. Pierre Gauthier (EàG). Il est assez intéressant de constater que nos travaux, dans cette assemblée, nous font parfois passer des crimes contre l'humain.

nité commis à l'étranger à des problématiques beaucoup plus terre à terre qui, pourtant, constituent aussi notre quotidien, n'en déplaît à M. Fiumelli – vous lui transmettez ma remarque, Madame la présidente. Nous sommes à Genève, et le panorama de nos intérêts s'étend des affaires internationales aux petits problèmes des gens modestes. Je sais que cela peut déplaire à certains, mais la vie est ainsi faite!

En ce qui concerne la problématique de l'impôt sur les chiens, nous avons bien entendu les arguments des uns et des autres et notre groupe ne s'éternisera pas sur ce sujet. Il me semble que la tendance générale est plutôt au renvoi des deux projets de délibération PRD-26 et PRD-17 en commission – leur examen nous prendra donc une année... Mais nous nous résoudrons à cette volonté majoritaire du Conseil municipal, afin que ces deux objets puissent être tricotés, détricotés, macramés, démacramés... et que nous aboutissions à une solution favorable aux personnes isolées peut-être plus malheureuses que les autres. Tel est notre objectif.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vu nos divergences au sujet des projets de délibération PRD-26 et PRD-17, nous pensons qu'il serait intéressant d'en débattre en commission au lieu de les voter sur le siège.

J'aimerais cependant revenir sur certains propos des Verts, entre autres, notamment concernant le principe du pollueur-payeur et son application aux propriétaires de chiens. Je m'étonne un peu que l'on traite les chiens comme des pollueurs! Certes, ils doivent faire leurs besoins, mais en ce moment ils sont prudents: ils n'osent même plus baisser les fesses, tellement il y a des bouts de verre cassé partout! Ils osent à peine faire dans le caniveau!

On nous dit que la taxe sur les chiens sert à financer le nettoyage des rues pour les rendre plus propres qu'à l'heure actuelle... Dans ce cas, ce n'est pas 70 francs mais plutôt 200 ou 300 francs qu'il faudrait prélever! En tout cas, les chiens des personnes âgées n'y sont pour rien, et ce n'est pas le montant de la taxe actuelle sur une dizaine de milliers de ces chiens-là qui rend la Ville beaucoup plus riche. Il suffit de faire le calcul: 70 francs multiplié par 10 000 chiens égale 700 000 francs. Renoncer à ce montant ne devrait pas grever lourdement le budget municipal!

Notre projet de délibération PRD-17 vise à supprimer le paiement du centime additionnel municipal de l'impôt sur les chiens par les bénéficiaires de l'AVS et de l'AI. D'aucuns nous diront que certains propriétaires de chiens qui reçoivent l'AVS ont les moyens de payer cette taxe et qu'il y a même des millionnaires parmi eux. J'en conviens, mais ceux-là vivent le plus souvent à la campagne dans des maisons confortables, et non dans de petits appartements au centre-ville.

Nous parlons bien des personnes âgées de condition modeste qui vivent en milieu urbain et ne peuvent payer cette taxe, ainsi que des gens souffrant de handicaps lourds. Ce sont les cabossés de la vie qui ont besoin d'un animal de compagnie. Un chien leur permet de mieux accepter les difficultés de l'existence. Souvent, leur compagnon à quatre pattes est un bien précieux pour surmonter les mauvais moments.

Mesdames et Messieurs, les deux projets de délibération PRD-17 et PRD-26 vont dans le bon sens: un sens social et cohérent, qui reconnaît le respect dû aux anciens, comme on les appelle, et aux personnes handicapées. La Ville peut se passer de leurs 70 francs, si cela les aide à supporter leur vieillesse ou leur handicap.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, ayons un peu de courage avant 19 h! Ces deux projets de délibération sont de véritables pièges. Comment refuser ce genre de demandes? Qui oserait voter des mesures au détriment des personnes âgées bénéficiaires des prestations complémentaires et des propriétaires de chiens en général? J'en ai un moi-même, du reste... Ce que l'on nous propose ici, c'est de plonger dans une piscine doucement sucrée de bons sentiments! Alors, ayons le courage d'aller jusqu'au bout, votons ces deux objets sur le siège et ne perdons pas de temps! Pourquoi les renvoyer en commission? Pour passer des heures à en étudier l'impact financier à 50 centimes près, puis en reparler dans quelques semaines en séance plénière où ils seront de toute manière acceptés par la majorité du Conseil municipal? Finissons-en aujourd'hui!

Ces deux textes nous demandent simplement d'aider très généreusement certains propriétaires de chiens. Eh bien, faisons-le! Comment agir autrement? Je propose donc le vote sur le siège des projets de délibération PRD-26 et PRD-17, afin de gagner du temps, et donc de l'argent.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Perler-Isaaz sur le projet de délibération PRD-26 est refusé par 43 non contre 20 oui (5 abstentions).

La présidente. Je mets aux voix la discussion immédiate ou le renvoi du projet de délibération PRD-26 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération PRD-26 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 44 oui contre 21 non (3 abstentions).

Mis aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération PRD-17 est acceptée par 47 oui contre 14 non (7 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération PRD-17 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 61 oui contre 1 non (6 abstentions).

7. Projet de délibération du 30 janvier 2012 de MM. Grégoire Carasso, Michel Chevrolet, Mathias Buschbeck et M^{me} Vera Figurek: «Rétablissement des 300 000 francs destinés aux frais d'annonce pour la recherche de personnel» (PRD-27)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les circonstances du vote de la ligne du budget 2012 relative aux frais d'annonce pour la recherche de personnel (baisse de 300 000 francs);

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de quatre de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 300 000 francs destiné aux frais d'annonce pour la recherche de personnel.

Art. 2. – Les sommes allouées aux annonces presse sont réparties équitablement entre les médias en fonction des besoins de recrutement.

Art. 3. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Genève.

Art. 4. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2012 sur le centre de coût 1300000 «Direction ressources humaines», nature comptable 309770 «C-DRH annonce et frais pour la recherche de pers.».

Préconsultation

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération PRD-27 est acceptée par 41 oui contre 17 non (1 abstention).

M. Adrien Genecand (LR). En ce qui nous concerne, nous serions enclins à déposer d'emblée un projet d'amendement pour lever le voile sur le contenu du

¹ Annoncé, 4249. Motion d'ordonnancement, 4363.

projet de délibération PRD-27 en l'intitulant «Aide directe à la presse». Ainsi, notre débat aurait au moins le mérite de l'authenticité et nous pourrions ouvertement nous demander si la Ville de Genève a ou non pour fonction de soutenir directement la presse. Car tel est le véritable enjeu à examiner ici. Evidemment, poser le débat en ces termes aura sans doute pour conséquence l'augmentation du montant de l'enveloppe budgétaire concernée, qui pourrait bien passer de 300 000 francs à une somme proche du million de francs, car il faudra alors aider davantage de journaux.

En tout cas, évitons-nous de discuter du prétexte selon lequel l'administration et l'exécutif ont besoin d'annonces dans la presse pour engager du personnel. Comme par hasard, les deux organes de presse concernés sont la *Tribune de Genève* et *Le Courrier*... J'aimerais que le Conseil administratif nous fournisse des statistiques sur la proportion de personnel engagé par l'administration via les offres d'emploi publiées dans ces journaux. Je serais intéressé à connaître ce genre de données.

De toute manière, je rappelle qu'une personne souhaitant postuler à la Ville doit en faire la demande au moyen d'un formulaire à télécharger sur l'internet. Elle ne peut donc pas éviter la procédure *online*. Lors du débat budgétaire pour l'année 2012, nous avons plaidé sur cette base en faveur de la suppression de la publication des offres d'emploi dans la presse écrite, afin de faire des économies pour parvenir à équilibrer le budget. Les personnes intéressées par un poste en Ville de Genève peuvent très bien poser leur candidature *online*.

Je rappelle encore qu'une enveloppe budgétaire particulière est de toute manière prévue pour les cas qui nécessiteraient une parution écrite. On a pu le constater dans le dernier cahier «Emploi» de la *Tribune de Genève*, où la Ville annonce la mise au concours de deux postes. Il y a donc toujours des montants disponibles pour ce type de publication. L'administration pourra donc continuer à diffuser certaines offres d'emploi dans les journaux, mais nous estimons que, de façon générale, la voie de l'internet – d'ailleurs adoptée par l'Etat – convient mieux.

En tout cas, si nous voulons réellement débattre du cœur du problème posé par le projet de délibération PRD-27, nous devons nous demander s'il y a lieu que la Ville aide directement la *Tribune de Genève* et *Le Courrier*, sans éluder toutes les vraies questions que cela entraînerait en matière de liberté d'expression et d'indépendance de la presse. *Le Courrier* indiquait récemment sur sa manchette: «Ce journal n'appartient pas à tel média»... Il pourra alors préciser: «Ce journal n'appartient pas à tel média... mais à la Ville de Genève.» Voilà! Menons le vrai débat! Voilà de quoi nous devons discuter ce soir.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais répondre rapidement à M. Genecand en évo-

Projet de délibération: frais d'annonce pour la recherche de personnel

quant un exemple récent. J'ai lancé un appel d'offres pour un poste de chauffeur d'engins au Service du génie civil. Sur le site Jobup, si un ouvrier indique qu'il cherche un emploi de «conducteur d'engins», il ne trouvera rien, car ces postes-là figurent sous la rubrique des multiples «chauffeurs». Voilà le genre de problèmes qui se posent quand le Conseil administratif veut engager un certain personnel spécifique.

La décision prise par le Conseil municipal lors du débat budgétaire pour l'année 2012 empêche l'exécutif de publier des offres d'emploi dans la presse, et je le regrette. Les jeunes politiciens ne s'en rendent pas compte, mais les plus anciens savent que certaines personnes sont encore habituées à ouvrir le journal pour y chercher un travail. Du point de vue fonctionnel, notre administration ne peut se passer de la publication des offres d'emploi sur papier, tout le monde s'en est rendu compte. C'est d'autant plus le cas en cette période de chômage accru, ce mode de parution répondant à des besoins réels.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je pense qu'il faut faire droit rapidement à la demande émise dans le projet de délibération PRD-27. Je vous livre une information intéressante à ce sujet: le débat budgétaire du mois de décembre dernier s'est déroulé dans un climat de restrictions, mais le Canton s'achemine vers un boni de 300 millions de francs pour l'année 2011... Je vous laisse à vos calculettes pour évaluer celui de la Ville! Je propose donc que vous remédiiez rapidement au problème que déplorent les auteurs du projet de délibération PRD-27, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale.

M. Grégoire Carasso (S). J'aimerais revenir sur le mauvais procès que certains font au projet de délibération PRD-27. Il est le fruit, à l'origine, d'un compromis entre les groupes socialiste et démocrate-chrétien que je salue. Il semble que les compromis avec le Parti démocrate-chrétien soient en vogue, ces temps... J'espère que celui-là ne sera pas contesté par un référendum! Mais on me souffle à juste titre que les accords conclus sur la base d'un malentendu peuvent toujours passer la rampe...

A ce compromis se sont ralliés le groupe des Verts et nos amis d'Ensemble à gauche, non pas pour rouvrir un pathétique et lamentable débat sur le subventionnement politique de la presse, mais pour rétablir l'enveloppe budgétaire de 300 000 francs destinée à la publication des offres d'emploi de l'administration municipale dans la presse écrite.

Il se trouve que je viens de remettre la main sur le cahier «Emploi» de la *Tribune de Genève* paru cette semaine. Je tourne les pages et je trouve des annonces – parfois plusieurs par employeur – de l'Etat de Genève, des Chemins de fer fédéraux (CFF), de la Confédération, des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG),

des Hautes Ecoles spécialisées de Suisse occidentale (HES-SO), de la commune d'Onex, de la Ville de Carouge, de la commune de Cologny – incroyable! – mais pas de la Ville de Genève... Ce petit exercice montre à quel point le procès mené par le Parti libéral-radical contre le projet de délibération PRD-27 est pathétique.

Les collectivités publiques comme les entreprises privées ont besoin de cette visibilité dans la presse. Dans le cadre du compromis que j'évoquais à l'instant, il a été question à un moment de rétablir ces 300 000 francs à la condition de garantir un «arrosage» équitable dans tous les médias locaux.

De plus, le souci d'utiliser ces mêmes médias en fonction des besoins de l'administration publique en ressources humaines et non pas à des fins politiques est explicitement intégré à l'intitulé du projet de délibération PRD-27. A toute mauvaise chose, il y a du bon... En effet, la suppression de cette ligne de 300 000 francs au mois de décembre dernier a eu cela de positif qu'elle nous donne l'opportunité de la rétablir aujourd'hui en lui apportant cette précision supplémentaire: nous souhaitons une utilisation équitable de ce montant en fonction des besoins de l'administration en ressources humaines, et non pour servir des ambitions politiques. Voilà tout le bon sens de ce projet de délibération, que nous proposons au Conseil municipal de voter sur le siège.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Le projet de délibération PRD-27 est effectivement issu d'un compromis entre le Parti démocrate-chrétien et le groupe socialiste. Celui-ci s'est peut-être enfin rendu compte qu'il est parfois avantageux de ne pas boudier les compromis avec le Parti démocrate-chrétien, quand il est possible de s'y rallier...

Des voix. Quel est le rapport?

M. Mathias Buschbeck. J'en reviens à l'objet qui nous occupe maintenant. Nous le reconnaissons ouvertement: nous nous sommes trompés en votant la suppression de cette enveloppe de 300 000 francs lors du débat budgétaire du mois de décembre 2011. Ou, plutôt, nous avons été trompés par la présentation de l'amendement y afférent comme la réduction de 10% d'une ligne de 3 millions de francs, ce qui aurait représenté une diminution tout à fait acceptable en matière de publication des offres d'emploi dans la presse écrite et un effort louable en faveur de l'équilibre budgétaire pour l'année 2012. Las! Cela nous apprendra à faire confiance au Parti libéral-radical...

Malheureusement, il s'est avéré – certains s'en sont même amusés – que c'est en réalité la quasi-totalité de la ligne budgétaire destinée aux offres d'emploi

qui a été supprimée. Cela n'est bon ni pour la presse, ni pour l'administration de la Ville en matière d'engagement de personnel. Pour cette raison, les Verts ne s'attarderont pas davantage sur le projet de délibération PRD-27, qu'ils demandent au Conseil municipal de voter sur le siège.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Lors du débat budgétaire du mois de décembre 2011, la majorité de ce plénum a décidé de diminuer la ligne destinée à la publication des offres d'emploi de l'administration municipale dans la presse écrite. Notre groupe Ensemble à gauche s'y était opposé, rendant le Conseil municipal attentif au fait qu'il risquait de se retrouver dans la situation où nous sommes justement aujourd'hui...

Différents groupes politiques ont constaté après coup que ce nouveau mode de fonctionnement ne promouvait pas l'égalité des chances au sein de la population genevoise en matière d'emploi. Le Parti démocrate-chrétien, par exemple, s'est rallié à notre volonté de conserver la ligne budgétaire de 300 000 francs supprimée au budget 2012.

L'expérience a montré que les annonces de places vacantes à la Ville sont désormais quasiment inexistantes ou réduites à quelques lignes dans la presse locale, nous avons tous pu le constater en ouvrant les journaux. Et cela, en contraste flagrant avec la multitude d'offres d'emploi des entreprises privées mais également d'autres communes ou de l'Etat, qui continuent à publier des annonces complètes en grand nombre. Nous voyons là une inégalité de traitement par rapport aux postes ouverts dans l'administration publique de la Ville.

Je m'étonne – et mon groupe avec moi – que le Mouvement citoyens genevois, le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre ne suivent pas notre raisonnement dans ce dossier. Au niveau du Canton, la droite et le Parti démocrate-chrétien – par la voix de son magistrat M. Unger – promeuvent l'embauche de personnes résidant sur le territoire genevois. Or, si la Ville continue à ne pas publier ses offres d'emploi dans la presse écrite, que se passera-t-il? Les boîtes de recrutement trouveront du personnel qualifié venant d'autres régions, notamment du canton de Vaud et de France voisine.

Il y a bien ici certains groupes de droite que cela dérange... Quant à nous, tout le monde connaît notre ouverture; nous pensons que l'égalité des chances est valable également hors des frontières genevoises et que tout le monde doit avoir accès à l'information en matière d'emploi. Je ne comprends donc pas très bien l'attitude des groupes d'en face à la droite de la droite, qui prônent l'égalité des chances pour les chômeuses et les chômeurs inscrits à l'Office cantonal de l'emploi, mais adoptent des mesures favorisant les travailleurs d'autres régions. Ils devraient être sensibles à cet argument et voter le projet de délibération PRD-27.

D'autre part, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes soucieux d'assurer la transparence en matière d'offres d'emploi. Il y a quelques années, la minorité de droite de l'époque a reproché à l'exécutif de gauche de ne pas toujours mettre au concours les places libérées au sein de l'administration municipale. Le Conseil administratif et le Conseil municipal ont donc reconnu la nécessité de mettre au concours officiellement tous les postes vacants par voie de presse – au lieu de les repourvoir à l'interne – afin que la population et les chercheurs et chercheuses d'emploi en soient dûment informés. Pour garantir cette transparence, il faut diffuser le plus largement possible les offres d'emploi de l'administration municipale.

Enfin, quelqu'un a parlé des personnes âgées pas forcément familiarisées avec l'internet et les outils informatiques. Pour ma part, je connais pas mal de jeunes qui sont dans le même cas et se voient pénalisés quand ils cherchent un emploi. De plus, l'internet n'est pas toujours performant à cause des problèmes de terminologie soulignés tout à l'heure par le magistrat Pagani: il arrive que l'on formule d'une certaine manière sa recherche, alors que le résultat attendu est libellé autrement. Au contraire, quand on ouvre un journal, toutes les informations sont accessibles directement. Il me semble que la majorité de la population sait lire; quand tel n'est pas le cas, on peut toujours se faire aider par quelqu'un!

Mettons-nous à la place des personnes pas forcément intellectuelles ou qui n'ont pas fait des études d'informatique, lorsqu'elles sont à la recherche d'un emploi. Notre groupe estime que le droit à l'emploi doit être garanti, afin que tout le monde ait des chances égales à cet égard. Nous sommes donc favorables à la transparence totale et à la plus large diffusion possible des offres d'emploi, afin que tout le monde puisse accéder à ce genre d'informations.

Dans ce sens, il est très dommageable pour la population d'avoir supprimé la ligne budgétaire des 300 000 francs qu'il s'agit ici de rétablir, surtout en cette période que la droite qualifie «de crise». Il est vrai que de plus en plus de gens sont dans le besoin et cherchent un emploi ou se réorientent professionnellement. Par conséquent, Messdames et Messieurs – et surtout vous qui siégez sur les bancs d'en face – nous vous invitons à voter le projet de délibération PRD-27 avec nous. Il ne nous engage pas forcément à une division droite-gauche, et je pense qu'il y a des arguments auxquels vous devriez vraiment être sensibles.

La présidente. Nous interrompons ici ce débat, que nous poursuivrons à 20 h 30.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 4506 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 4506 |
| 3. Questions orales | 4511 |
| 4. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 novembre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études d'un montant brut de 6 500 000 francs destiné à la construction d'une nouvelle caserne de sapeurs-pompiers en rive droite en bordure du site aéroportuaire dans la halle 7 située à la route des Batailleux 3/Voie-des-Traz 40 sur la commune du Grand-Saconnex, dont à déduire la participation de 3 250 000 francs de Genève Aéroport et Palexpo, soit un montant net de 3 250 000 francs (PR-933 A) | 4513 |
| 5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 août 2011, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29713-A-231, qui prévoit la construction de quatre bâtiments de logements et un bâtiment de logements et d'activités sur 21 parcelles situées entre la rue Edouard-Rod, la rue Soubeyran et l'avenue Soret, feuilles 33 et 34 du cadastre de la commune de Genève (PR-914 A) | 4585 |
| 6.a) Projet de délibération du 30 janvier 2012 de M ^{me} Maria Casares, MM. Pierre Gauthier et Pierre Rumo: «Exonération du paiement de la médaille pour chiens» (PRD-26) | 4593 |
| 6.b) Projet de délibération du 22 novembre 2011 de MM. Carlos Medeiros, Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Laurent Leisi et M ^{me} Danièle Magnin: «Aidons les personnes âgées à l'AVS et à l'AI: supprimons le centime additionnel communal sur les chiens» (PRD-17) | 4594 |

| | |
|--|------|
| 7. Projet de délibération du 30 janvier 2012 de MM. Grégoire Carasso, Michel Chevrolet, Mathias Buschbeck et M ^{me} Vera Figurek: «Rétablissement des 300 000 francs destinés aux frais d’annonce pour la recherche de personnel» (PRD-27)..... | 4605 |
| 8. Propositions des conseillers municipaux | 4611 |
| 9. Interpellations | 4611 |
| 10. Questions écrites | 4611 |

La mémorialiste:
Marguerite Conus